

## Nouvelles perspectives en sciences sociales



# Mobilité sociale selon le(s) sociologue(s) et selon les enquêté.e.s : comparaison entre points de vue d'après l'enquête Formation et qualification professionnelle de 2014/2015

## Social mobility according to the sociologist (s) and according to the respondents: Comparison between points of view according to the "Formation et qualification professionnelle" survey from 2014/2015

Monique Dalud-Vincent

Volume 17, numéro 1, novembre 2021

Sur le thème : catégories socioprofessionnelles, mobilité sociale et professionnelle

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1086015ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1086015ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Résumé de l'article

Partant de la dernière enquête FQP 2014/2015 de l'INSEE sur la mobilité sociale en France, cet article compare cinq propositions de sociologues concernant les regroupements en classes des catégories socioprofessionnelles et les qualifications du sens de la mobilité ainsi que leurs effets sur l'analyse de la mobilité inter-générationnelle. Une comparaison avec le point de vue des enquêté.e.s est effectuée. Ce travail prend en compte le sexe, l'âge et l'origine sociale (père ou mère) des enquêté.e.s (français.es de naissance, résidant en France métropolitaine, actif.ve.s ou ancien.ne.s actif.ve.s).

Éditeur(s)

Prise de parole

ISSN

1712-8307 (imprimé)

1918-7475 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Dalud-Vincent, M. (2021). Mobilité sociale selon le(s) sociologue(s) et selon les enquêté.e.s : comparaison entre points de vue d'après l'enquête Formation et qualification professionnelle de 2014/2015. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 17(1), 19-68. <https://doi.org/10.7202/1086015ar>

Tous droits réservés © Prise de parole, 2021

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# Mobilité sociale selon le(s) sociologue(s) et selon les enquêté.e.s : comparaison entre points de vue d'après l'enquête Formation et qualification professionnelle de 2014/2015

**MONIQUE DALUD-VINCENT**

Centre Max Weber, Université de Lyon 2, France

## Introduction

**L**'étude de la mobilité sociale devient vite caduque sans construction de différentes « classes » :

La mobilité sociale suppose une différenciation sociale, sans quoi on ne pourrait dire que des individus changent de catégorie sociale. Elle implique donc l'existence de principes de classement, ou de catégories sociales distinguées par des frontières repérables. Mais elle suppose aussi que ces frontières soient franchissables, ou ces classements modifiables, faute de quoi il ne pourrait y avoir qu'immobilité<sup>1</sup>.

En France, la définition des « classes » repose, la plupart du temps, sur la nomenclature socioprofessionnelle de l'INSEE<sup>2</sup> qui peut amener à certains regroupements plutôt qu'à d'autres selon le point de vue du (de la) sociologue. Par ailleurs, « La mobilité "sociale" étant généralement comprise comme "verticale", liée à

<sup>1</sup> Dominique Merllié et Jean Prévot, *La mobilité sociale*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1991, p. 13.

<sup>2</sup> L'Annexe 1 redonne la nomenclature de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en groupes et en catégories.

une progression ou une régression, l'ordre dans lequel on classe les catégories est déterminant pour l'analyse. Or, on ne peut hiérarchiser toutes les catégories socio-professionnelles sur une échelle<sup>3</sup> ». En effet, si le la sociologue s'intéresse à la mobilité sociale, c'est le plus souvent en vue de donner un sens<sup>4</sup> à cette mobilité<sup>5</sup>. Sur la base de regroupements en « classes » des professions, le la sociologue qualifie, en fonction là encore de son point de vue<sup>6</sup>, le sens de la mobilité entre « classes » selon des catégories plus ou moins ordonnées, fines et nombreuses<sup>7</sup>.

<sup>3</sup> Dominique Merllié et Jean Prévot, *op. cit.*, p. 41.

<sup>4</sup> Nous utilisons ce mot pour signifier aussi bien une direction (avec des modalités d'une variable ordonnée comme l'ascendance, l'immobilité, la descendance) qu'une caractérisation plus qualitative (coexistant avec des modalités ordonnées) utilisée plus récemment (avec des modalités comme la mobilité horizontale ou la mobilité de statut) et qui indique, de fait, une prise en compte des limites d'une vision purement verticale de la mobilité.

<sup>5</sup> Dominique Merllié, « Les enquêtes de mobilité sociale », Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le sociologue », 1994 ; Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer, « Les deux faces – objective/subjective – de la mobilité sociale », *Sociologie du travail*, vol. 48, n° 4, 2006, p. 455-473 ; Camille Peugny, « La mobilité sociale descendante. L'épreuve du déclassement », thèse de doctorat, Paris, Institut d'études politiques de Paris, 2007 ; Camille Peugny, « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », *Économie et statistique*, n° 410, 2007, p. 23-45 ; Louis-André Vallet, « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », *Idées économiques et sociales*, n° 175, 2014, p. 6-17 ; Tiarray Razafindranovona, « Malgré la progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassées par rapport à leur père », *INSEE Première*, n° 1659, 2017, <http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/59533/1/ip1659.pdf> ; Marc Coller et Émilie Pénicaud, « En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable », *INSEE Première*, n° 1739, 2019, <http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/91633/1/ip1739.pdf>.

<sup>6</sup> Partant de cette double difficulté consistant à classer les catégories socioprofessionnelles et à donner un sens à chaque trajectoire, nous avons proposé de ne pas supposer de hiérarchie *a priori* entre les catégories en ayant l'idée de repérer s'il en existait une en analysant les flux significatifs en sur-représentation entre elles (Monique Dalud-Vincent, « Analyser et comparer des tables de mobilité sociale à l'aide d'une approche relationnelle : continuité et lignes de fracture entre catégories socioprofessionnelles », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 15, n° 2, 2020, p. 11-53).

<sup>7</sup> L'Annexe 2 donne cinq propositions différentes.

Outre les choix *a priori* de plusieurs sociologues, nous disposons, dans le cadre de l'enquête Formation qualification professionnelle (FQP) de 2014/2015<sup>8</sup>, du jugement des enquêtés sur leur trajectoire de mobilité par rapport à leur père et par rapport à leur mère (variable Mobsu<sup>9</sup> pour mobilité subjective).

La confrontation entre ces différents points de vue à partir des mêmes données d'enquête (FQP 2014/2015) peut permettre de répondre, non pas à la question « qui a raison ? », qui n'a guère de sens dans l'absolu, mais plutôt à la question des différences/ ressemblances des analyses dégagées<sup>10</sup> en fonction des hypothèses préalables concernant les regroupements en « classes » des catégories de la nomenclature et du sens donné pour chaque trajectoire de mobilité. Classer n'est bien sûr pas anodin et cette double catégorisation peut permettre de donner à voir certaines tendances plutôt que d'autres.

Ainsi que le suggérait Dominique Merllié, menant une comparaison de deux enquêtes<sup>11</sup> croisant mobilité sociale « objective » et mobilité sociale « subjective », nous proposons de comparer

---

<sup>8</sup> Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE), Enquête sur la formation et la qualification professionnelle (FQP), *Sources et Méthodes*, <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1240#consulter>, Source des données : Formation, qualification professionnelle (FQP) – 2014-2015, INSEE [producteur], ADISP [diffuseur].

<sup>9</sup> Vis-à-vis du père, la question est la suivante : « Revenons à votre profession principale actuelle. Si vous la comparez à la profession de votre père (ou tuteur ou père adoptif) que nous venons de décrire, diriez-vous que son niveau ou son statut est (ne pas lire la modalité (6) pas comparable) : 1) Bien plus élevé que celui de votre père (ou tuteur, ou père adoptif) ; 2) Plus élevé ; 3) À peu près le même ; 4) Plus bas ; 5) Bien plus bas ». Vis-à-vis de la mère, la question est identique, il suffit de l'adapter en remplaçant père par mère, etc.

<sup>10</sup> Nous ne retiendrons, dans le cadre de cet article, que les indicateurs les plus courants et simples. Mais nous pourrions comparer, par exemple, des résultats de régressions (pour « expliquer » la réponse des enquêtés à Mobsu). Chaque sociologue choisit ses outils. Nous pourrions donc comparer les outils mis en œuvre et ce qu'ils font/ne font pas aux données.

<sup>11</sup> L'enquête FQP de 2003 analysée par Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer (Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer, *op. cit.*) et l'enquête « trois générations » de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse de 1992 (Claudine Attias-Donfut et François-Charles Wolff, « La dimension subjective de la mobilité sociale », *Population*, vol. 56, n° 6, 2001, p. 919-958).

les postulats de différent.e.s auteur.e.s et leurs effets sur l'analyse de la mobilité « objective<sup>12</sup> » :

De sorte qu'un nouvel exercice d'imagination sociologique s'offre maintenant au lecteur : imaginer, sur une même population, le croisement non plus d'une mobilité subjective avec une mobilité objective, mais de ces deux définitions de la mobilité « objective » entre elles, qui donnerait la mesure des variations possibles de la définition par des sociologues de la mobilité objective des sociologues<sup>13</sup>.

Ce travail prend aussi sens dans le contexte actuel où l'on se pose des questions plus générales comme celles rapportées par Étienne Péniassat, Anton Pernoncin et Marceline Bodier. Il.elle.s indiquent, sur la base d'une enquête auprès d'utilisateurs professionnels, qu'

Il est apparu clairement que si l'imbrication de différents niveaux d'agrégation (fin, intermédiaire, agrégé) est un point fort indéniable de la nomenclature actuelle, la question se pose de savoir dans quelle mesure ces regroupements sont tous également pertinents. Il est aussi apparu que les pratiques de regroupement *ad hoc* des niveaux intermédiaire et fin, visant à créer des catégories ajustées aux besoins des études et recherches, sont nombreuses et variées [...] <sup>14</sup>.

<sup>12</sup> Nous réserverons le terme de mobilité subjective pour évoquer le jugement des enquêt.e.s sur leur trajectoire d'après la variable Mobsu. Les guillemets ne seront donc pas nécessaires et nous les laisserons uniquement dans nos citations. Par contre, nous ne continuerons pas (sauf dans nos citations) d'utiliser le terme de mobilité sociale objective dans la mesure où il s'agit, dans les faits, de la perception de la mobilité sociale par des sociologues. Mieux vaut donc parler de mobilité sociale selon le. la sociologue. De notre point de vue, le terme de mobilité sociale objective n'a de sens que pour évoquer des trajectoires (croisant la profession d'un.e ascendant.e et celle de l'enquêt.e) (Monique Dalud-Vincent, « Comment décrire les liens entre mobilité « objective » et mobilité « subjective » ? Retour sur la proposition de D. Merllié », *Bulletin de méthodologie sociologique*, n° 116, 2012, p. 76-87). Mais, bien sûr, rien n'indique que les réponses aux questions sur les professions soient données en toute objectivité...

<sup>13</sup> Dominique Merllié, « Comment confronter mobilité "subjective" et mobilité "objective" ? », *Sociologie du travail*, vol. 48, n° 4, 2006, p. 480.

<sup>14</sup> Étienne Péniassat, Anton Perdoncin et Marceline Bodier, *La PCS et ses usages. États des lieux et défis*, Rapport de mission préalable commandé par le groupe de travail « Rénovation de la nomenclature des professions et des catégories socio-professionnelles (2018-2019) », CNIS, n° 151, 2018, p. 35, [http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/96393/1/CNIS\\_rapports\\_2018\\_151.pdf](http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/96393/1/CNIS_rapports_2018_151.pdf).

Nous verrons, en effet et dans un même champ de recherche à savoir la mobilité sociale inter-générationnelle, que cette souplesse annoncée concernant les regroupements n'amène pas forcément et systématiquement aux mêmes regroupements et, ce faisant, aux mêmes analyses.

Nous commencerons par constater les écarts (et leurs effets) entre les différents points de vue au niveau du découpage en classes (partie I) puis au niveau des différents sens associés aux trajectoires de mobilité (partie II). Enfin, nous montrerons les écarts entre ces points de vue et les réponses des enquêtés à Mobsub (partie III).

## **I- Les classes construites, les structures professionnelles et les tables de mobilité induites**

L'annexe 2 donne les choix de (et, lorsqu'elle est indiquée dans le texte des auteur.e.s, la justification du) classement des trajectoires de plusieurs sociologues ayant analysé la mobilité sociale à partir d'une des dernières enquêtes de l'INSEE : Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer<sup>15</sup> (proposition 1 notée par la suite P1), Camille Peugny<sup>16</sup> (P2), Louis-André Vallet<sup>17</sup> (P3), Tiaray Razafindranovona<sup>18</sup> (P4), Marc Collet et Émilie Pénicaud<sup>19</sup> (P5). Deux paramètres peuvent changer d'une proposition à l'autre, d'une part, le nombre de groupes (i.e classes) et la constitution de ces groupes (d'après la nomenclature de l'INSEE) et, d'autre part, les caractérisations des différentes mobilités et leur nombre.

Les classes construites

Le tableau 1 permet de rendre compte des classes construites par les différentes propositions. La première colonne indique les

<sup>15</sup> Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer, *op. cit.*

<sup>16</sup> Camille Peugny, « La mobilité sociale descendante. L'épreuve du déclassement », *op. cit.* ; Camille Peugny, « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », *op. cit.*

<sup>17</sup> Louis-André Vallet, *op. cit.*

<sup>18</sup> Tiaray Razafindranovona, *op. cit.*

<sup>19</sup> Marc Collet et Émilie Pénicaud, *op. cit.*

catégories qui demeurent classées ensemble quelle que soit la proposition. On obtient ainsi un découpage en 12 sous-classes<sup>20</sup>. Chaque proposition indique des regroupements de ces sous-classes formant ainsi les classes construites.

On remarque de suite que ces regroupements sont utilisés, dans le cas d'une même proposition, aussi bien pour l'enquêté.e que pour l'origine sociale de l'enquêté.e<sup>21</sup>. Ce choix peut s'expliquer par une volonté de pouvoir plus facilement comparer terme à terme les professions de l'enquêté.e et de son ascendant.e, notamment en repérant les immobiles sur la diagonale d'un tableau croisé. Ce choix est-il pour autant pertinent ? Thomas Amossé répond, en quelque sorte, à notre question en insistant sur les transformations, au cours du temps<sup>22</sup>, non prises en compte par la nomenclature :

[...] la nomenclature, figée à une période de l'histoire, serait incapable de représenter de façon pertinente le monde actuel. Obsolète, elle le serait par rapport aux univers professionnels en premier lieu : du fait de l'histoire économique et de l'innovation technologique (disparition de certains secteurs, émergence de nouveaux ; transformation des métiers), des évolutions sociales et juridiques (transformation de l'organisation et de la division du travail ; modification des formes contractuelles et de recours à la main-d'œuvre)<sup>23</sup>.

Du point de vue du nombre de groupes, Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer proposent seulement trois classes alors que tou.te.s

<sup>20</sup> Par souci de comparabilité, le clergé (44) sera éliminé de nos analyses dans la mesure où Camille Peugny ne le considère pas.

<sup>21</sup> Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer n'appliquent pas aux femmes leur classement dans l'enquête FQP de 2003 ce qu'elles justifient de la manière suivante : « Vu la formulation de la question sur la mobilité subjective, invitant à se comparer à son père, nous avons été conduits à limiter cette comparaison, au niveau statistique, à la population masculine (le rapprochement fille/père étant affecté par la polarisation sexuée des professions) » (Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer, *op. cit.*, p. 460).

<sup>22</sup> Les propos de l'auteur portent *a priori* plus sur le temps long mais certaines évolutions prennent place entre deux générations.

<sup>23</sup> Thomas Amossé, « Catégories socioprofessionnelles : quand la réalité résiste ! Après le crépuscule, une aube nouvelle ? », *Revue française de socio-économie*, vol. 2, n° 10, 2012, p. 227.

les autres en proposent six<sup>24</sup>. On voit aussi que ces regroupements ne reconstruisent pas toujours les groupes socioprofessionnels de la nomenclature. Seul, Louis-André Vallet est dans ce cas.

Tableau 1 : les classes construites par chaque proposition

Catégories INSEE	P1	P2	P3	P4	P5
11, 12	1	1	1	1	1
13	3	1	1	1	1
21, 22	1	2	2	2	2
23	3	3	2	3	2
31, 33, 34, 35, 37, 38	3	3	3	3	3
42, 43, 44, 45, 46, 47	4	4 (sans 44)	4	4	4
48	4	5	4	4	4
52, 53, 54	1	5	5	5	5
55, 56	1	6	5	6	6
62, 63, 65	1	5	6	5	5
64	1	6	6	5	5
67, 68, 69	1	6	6	6	6

**Lecture : Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer proposent 3 classes (notées ici 1, 3 et 4). La classe notée 4 contient toutes les catégories de professions intermédiaires. La classe 3 contient toutes les catégories de cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les chefs d'entreprise (23) et les agriculteurs sur grande exploitation (13).**

Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer regroupent les agriculteurs sur grande exploitation (13) avec les cadres alors que les autres propositions gardent ensemble tous les agriculteurs sans les associer à d'autres catégories comme le font les auteurs mêlant agriculteurs, employés et ouvriers et même artisans et commerçants.

Concernant le groupe des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les options prises semblent différentes selon les propositions avec, d'un côté, celles qui rapprochent les chefs d'entreprise et les cadres (P1, P2, P4) et, de l'autre côté, celles qui ne le font pas (P3, P5) et qui conservent l'unité du groupe 2.

<sup>24</sup> Cette remarque expliquera une plus forte immobilité dans le cas de P1 comme nous le verrons par la suite. Elle implique aussi une répartition en trois groupes plus fournis (en moyenne) que les six construits par les autres propositions.



Dans tous les cas, le groupe 3 des cadres et professions intellectuelles supérieures est conservé même si certain.e.s y rajoutent les chefs d'entreprise voire les agriculteurs sur grande exploitation.

Seul Camille Peugny sort une catégorie des professions intermédiaires (la catégorie 48 c'est-à-dire les contremaîtres et agents de maîtrise) pour l'associer à certains employés et ouvriers.

Si Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer mêlent tous les employés et ouvriers (et même une partie des agriculteurs), ce n'est pas le cas des autres propositions. Mais là encore, plusieurs options sont prises. Louis-André Vallet conserve la nomenclature en séparant les employés des ouvriers et en gardant l'unité de chacun de ces deux groupes. Tiaray Razafindranovona, d'une part, et Marc Collet et Émilie Pénicaud, d'autre part, font la même proposition qui consiste à construire deux groupes mêlant employés et ouvriers. Le premier groupe contient les employés civils et agents de service de la fonction publique, les policiers et militaires, les employés administratifs d'entreprise, les ouvriers qualifiés de type industriel ou artisanal, les ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, les chauffeurs. Le deuxième groupe contient les employés de commerce, les personnels des services directs aux particuliers, les ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal, les ouvriers agricoles. Camille Peugny place les chauffeurs dans le deuxième groupe.

Ce panorama montre les enjeux d'un tel classement. Rapprocher les agriculteurs sur grande exploitation des cadres plutôt que des autres agriculteurs ? Rapprocher les chefs d'entreprise des cadres plutôt que des artisans et commerçants ? Traiter à part le cas des contremaîtres et agents de maîtrise en les associant à certains employés et ouvriers ? Reconfigurer les groupes des employés et ouvriers et si oui, comment<sup>25</sup> ?

<sup>25</sup> On retrouve ici une question de Thomas Amossé et Olivier Chardon (Thomas Amossé et Olivier Chardon, « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale », *Économie et statistique*, n° 393-394, 2006, p. 203-229). Marc Collet et Émilie Pénicaud se réfèrent d'ailleurs à cette publication pour justifier leur classement séparant les ouvriers et employés selon la qualification/non qualification (Marc Collet et Émilie Pénicaud, « La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015 », *France, Portrait social*, INSEE Références, 2019, p. 41-59, <https://www.insee.fr/fr/sta>

Répondre à ces questions<sup>26</sup>, c'est prendre une option particulière qui aura des conséquences sur l'analyse de la mobilité sociale.

Certains choix sont d'ailleurs discutés par Étienne Pénissat, Anton Pernoncin et Marceline Bodier dans leur rapport. Les auteur.e.s posent le problème de l'hétérogénéité du groupe 2 (artisans, commerçants et chefs d'entreprise) et proposent de mieux tenir compte, à propos de ces catégories, de « la taille de leur activité<sup>27</sup> ». Il.elle.s se posent également la question d'« [a]ffiner les distinctions au sein des ouvriers et employés<sup>28</sup> » en proposant de les distinguer selon un critère de qualification/non qualification.

Évolution de la structure des emplois selon la proposition retenue

Pour mener notre analyse, comme Dominique Merllié<sup>29</sup>, nous définissons quatre sous-populations<sup>30</sup>, d'actif.ve.s ou ancien.ne.s

---

tistiques/4238441?sommaire=4238781). D'autres auteurs ont soulevé cette question, en particulier Guillaume Burnod et Alain Chenu, cités par Camille Peugny (Guillaume Burnod et Alain Chenu, « Employés qualifiés et non qualifiés : une proposition d'aménagement de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles », *Travail et emploi*, n° 86, 2001, p. 87-105 ; Olivier Chardon, *La qualification des employés*, INSEE, série des documents de travail, n° F0202, 2002, <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/5697/1/f0202.pdf>).

<sup>26</sup> Dans cet article, nous ne remettons pas en cause les regroupements qui font accord entre toutes les propositions. Ce pourrait être l'objet d'un autre travail. Nous pourrions aussi déconstruire et reconstruire la nomenclature de l'INSEE (Maurizio Gribaudo et Alain Blum, « Des catégories aux liens individuels : l'analyse statistique de l'espace social », *Annales. ESC*, vol. 45, n° 6, 1990, p. 1365-1402, <https://doi.org/10.3406/ahess.1990.278914> ; Rémi Sinthon, « Où trouver les grandes classes sociales ? Prospections sur les professions et les ménages en France », *L'Année sociologique*, vol. 69, n° 2, 2019, p. 333-362).

<sup>27</sup> Étienne Pénissat, Anton Pernoncin et Marceline Bodier, *op. cit.*, p. 36.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>29</sup> Dominique Merllié, « Comment confronter mobilité « subjective » et mobilité « objective » ? », *op. cit.*

<sup>30</sup> Notre objectif n'est pas d'extraire les sous-populations les plus pertinentes (et plus loin les croisements pertinents) pour une analyse de la mobilité sociale (ce qui impliquerait, par exemple, de privilégier les sous-populations les plus âgées ou encore les croisements de type « père X fils » et « mère X fille ») mais bien de constater les effets de chaque proposition sur l'analyse de la mobilité selon l'âge, le sexe, l'ascendant.e (père ou mère) pris.e en référence. C'est

actif.ve.s français.es de naissance résidant en France métropolitaine, étudiées séparément : les hommes de 25 à 39 ans (notée H25), les hommes de 40 à 59 ans (notée H40), les femmes de 25 à 39 ans (notée F25), les femmes de 40 à 59 ans (notée F40)<sup>31</sup>.

Mesurer l'écart entre la structure socioprofessionnelle des pères (ou mères) et celle des enquêté.e.s permet de repérer l'évolution des emplois entre deux générations<sup>32</sup> : il s'agit de calculer un indice de dissimilarité entre origines et positions qui donne, à une date donnée, le pourcentage d'enquêté.e.s qui devraient changer de position sociale pour que la structure des origines sociales et celle des positions deviennent identiques. Le tableau 2 montre très clairement l'impact des choix *a priori* des différentes propositions. Louis-André Vallet est, en effet, celui qui marque le plus de différence entre origines et positions dans les populations féminines s'agissant de comparer leur structure socioprofessionnelle avec celle de leur père (les indices de dissimilarité valent 44,6 % pour les plus jeunes femmes et 46,8 % pour les plus âgées, ce qui dépasse largement les résultats obtenus par les autres propositions) et aussi dans les populations masculines s'agissant de comparer leur structure avec celle de leur mère (les indices de dissimilarité valent 36,9 % pour les plus jeunes hommes et 37,3 % pour les plus âgés, ce qui dépasse aussi les résultats obtenus par les autres propositions). Ce constat est la

---

pourquoi nous présentons de manière quasi systématique les quatre sous-populations et les croisements construits.

<sup>31</sup> Ce découpage constituera une base pour nos comparaisons mais pourrait varier et être discuté. Les différentes propositions n'ont pas fait le même que nous, en particulier ceux.celles ayant publié sur la même enquête de 2014/2015. Marc Collet et Émilie Pénicaud (Marc Collet et Émilie Pénicaud, « En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable », *op. cit.* ; Marc Collet et Émilie Pénicaud, « La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015 », *op. cit.*) ne retiennent que les hommes et les femmes, actif.ve.s ou ancien.ne.s actif.ve.s, de 35 à 59 ans français.es résidant en France métropolitaine. Tiaray Razafindranovona ne tient compte que des personnes de France métropolitaine, actives ou anciennes actives, ayant de 30 à 59 ans (Tiaray Razafindranovona, *op. cit.*). Nos résultats ne seront donc pas strictement comparables à ceux obtenus par les auteur.e.s des différentes propositions.

<sup>32</sup> Louis-André Vallet, *op. cit.* ; Marc Collet et Émilie Pénicaud, « La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015 », *op. cit.*

conséquence directe du choix consistant à conserver de manière disjointe les employés et les ouvriers, ce que ne fait aucune autre proposition. Les distorsions comptabilisées viennent essentiellement du fait que les hommes sont plus souvent ouvriers qu'employés alors que pour les femmes, c'est l'inverse. La proposition P3 permet donc de mettre en évidence ces écarts beaucoup moins lisibles à l'aide des autres propositions qui regroupent employés et ouvriers selon leur qualification/non qualification (sauf dans le cas de P1 où employés et ouvriers sont dans une même catégorie).

Tableau 2 : indices de dissimilarité entre origines et positions selon la proposition pour chaque sous-population

<b>Origine sociale : Profession du père</b>	<b>H25</b>	<b>H40</b>	<b>F25</b>	<b>F40</b>
P1	8,4	16,5	13,9	9,4
P2	12,1	16,0	25,1	20,1
P3	12,3	18,2	44,6	46,8
P4	12,4	15,9	26,2	19,7
P5	13,7	16,7	26,2	20,8
<b>Origine sociale : Profession de la mère</b>	<b>H25</b>	<b>H40</b>	<b>F25</b>	<b>F40</b>
P1	20,9	33,2	22,1	26,0
P2	17,7	26,7	21,5	26,0
P3	36,9	37,3	21,9	25,7
P4	21,0	31,5	21,9	26,4
P5	21,0	31,5	21,9	26,1

**Lecture : Selon la proposition de Louis-André Vallet, 44,6 % des femmes (actives ou anciennes actives, françaises de naissance et résidant en France métropolitaine) de 25 à 39 ans devraient changer de position pour que la structure des origines sociales d'après la catégorie de leurs pères et celle des positions sociales deviennent identiques.**

La proposition de Louis-André Vallet (figure 1), s'agissant du cas où l'origine sociale est le groupe du père<sup>33</sup>, montre effectivement que les populations masculines (d'après les positions) sont d'abord ouvrières (33,9 % dans H25 et 31,3 % dans H40), puis professions intermédiaires (26,7 et 25 %), puis cadres (17,6 et 20,5 %) et employées (13,8 et 10,6 %). Pour les populations féminines, les employées sont les plus nombreuses (42,2 % dans F25 et 45 % dans F40), suivies par les professions intermédiaires (32,3 et 25%) puis les cadres (14,3 et 14,2 %) et les ouvrières (8,5 et 10,1 %). Nous retrouvons le même type de constats en lisant les recrutements. Cette proposition montre que les hommes comme les femmes sont d'abord fils ou filles d'ouvriers (38 à 40 %), puis de professions intermédiaires (15 à 19 %), puis de cadres (15 % environ chez les jeunes et 13,5 % chez les plus âgé.e.s), puis d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise (entre 11,5 et 13,5 %). Employés et agriculteurs arrivent en derniers. Au final, il faudrait que 29,8 % des femmes de 25 à 39 ans (et 29,6 % des femmes de 40 à 59 ans) deviennent ouvrières (en plus de celles qui le sont) et que 30,7 % des femmes de 25 à 39 ans (et 36,3 % des femmes de 40 à 59 ans) ne soient pas employées pour parvenir aux mêmes proportions de ces deux catégories dans les deux structures (celles des pères et celles des filles).

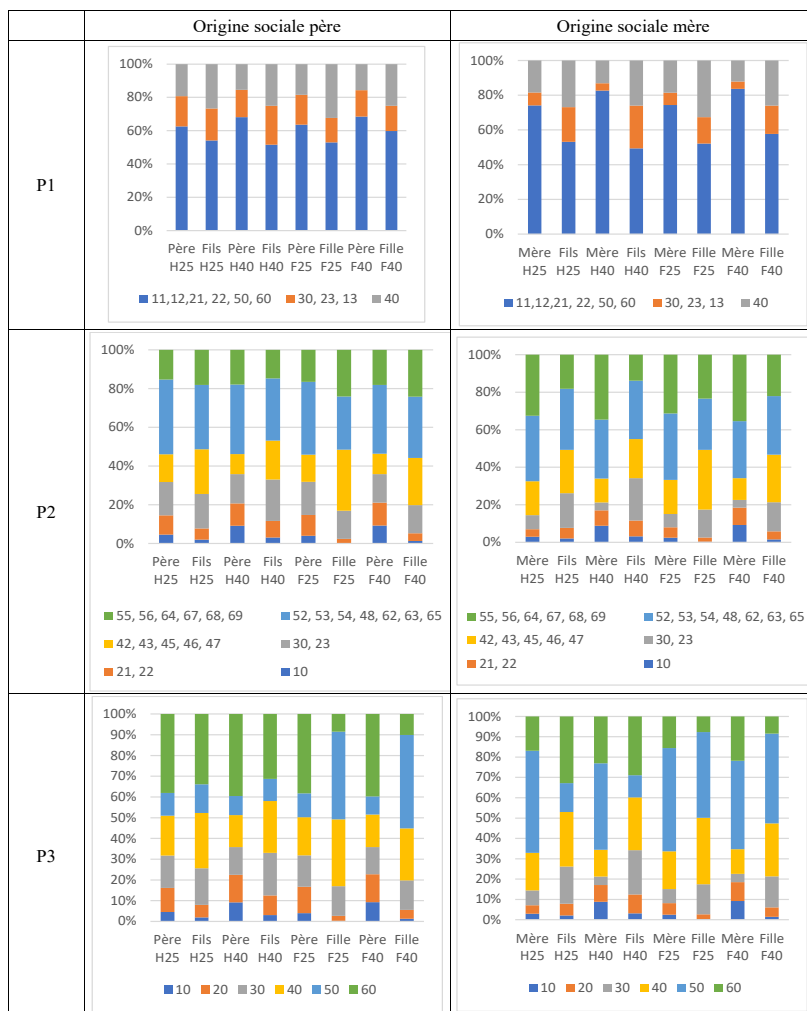
La proposition de Louis-André Vallet, s'agissant du cas où l'origine sociale est le groupe de la mère, montre aussi que les populations masculines (en positions) sont d'abord ouvrières (32,8 % dans H25 et 28,9 % dans H40), puis professions intermédiaires (26,8 et 26 %), puis cadres (18,3 et 21,8 %) et employées (14,2 et 10,9 %). Pour les populations féminines, les employées sont les plus nombreuses (42,2 % dans F25 et 41,1 % dans F40), suivies par les professions intermédiaires (32,6 et

<sup>33</sup> Nous étudions de façon indépendante les tables de mobilité croisant la catégorie socioprofessionnelle du père de l'enquêté.e et celle de l'enquêté.e et les tables croisant la catégorie socioprofessionnelle de la mère de l'enquêté.e et celle de l'enquêté.e. Ces tables ne sont construites que pour les répondant.e.s aux deux questions croisées (origines et positions), c'est pourquoi les positions (déduites de ces tables) peuvent différer d'une table à une autre car toutes les mères n'ont pas forcément (eu) une activité professionnelle.

26 %) puis les cadres (14,8 et 15,2 %) et les ouvrières (7,7 et 8,5 %). Nous retrouvons le même raisonnement en lisant les recrutements. Cette proposition montre que les hommes comme les femmes sont d'abord fils ou filles d'employées (environ 43 % chez les plus âgé.e.s et environ 50,5 % chez les plus jeunes). Puis, chez les plus âgé.e.s, ce sont les fils ou filles d'ouvrières les plus nombreux.euses (23 % dans H40 et 21,8 % dans F40) suivi.e.s par les fils ou filles de professions intermédiaires (avec respectivement 13 % et 12 %) alors que, chez les plus jeunes, ce sont les fils ou filles de professions intermédiaires (18,5 dans H25 et F25), les fils ou filles d'ouvrières venant ensuite (avec respectivement 16,9 % et 15,6 %). On note donc un effet d'âge et/ou de génération. Mais au final, il faudrait que 36 % des hommes de 25 à 39 ans (et 31,7 % des hommes de 40 à 59 ans) deviennent employés (en plus de ceux qui le sont) pour parvenir aux mêmes proportions d'employé.e.s dans les deux structures (celle des mères et celle des fils). Concernant les ouvriers, les pourcentages devraient diminuer mais surtout parmi les plus jeunes hommes (15 %).

La proposition P1 est beaucoup plus grossière dans la mesure où un seul groupe rassemble à la fois les ouvriers, les employés, les agriculteurs sur petites et moyennes exploitations, les artisans et commerçants. Elle lisse en quelque sorte les données. Cela peut venir expliquer que cette proposition présente les deux plus petits indices de dissimilarité pour les populations féminines dans le cas où l'origine sociale est mesurée par la profession du père (tableau 2). Ainsi, chez les hommes comme chez les femmes (figure 1), ce groupe rassemble (en positions) quasiment toujours plus de la moitié de la population (que l'origine sociale soit repérée par la profession du père ou par celle de la mère), ce qui ne permet pas d'entrevoir le fait que les hommes sont plutôt ouvriers (et beaucoup moins employés) pendant que les femmes sont plutôt employées (et beaucoup moins ouvrières) comme le permet la proposition P3.

Figure 1 : origines et positions selon la proposition pour chaque sous-population<sup>34</sup>



Concernant les origines, on lit que les hommes comme les femmes sont recruté.e.s majoritairement dans ce groupe (plus de 62 % quand l'origine est repérée par la profession du père et plus

<sup>34</sup> Les groupes sont notés 10 (Agriculteur exploitant), 20 (Artisan, commerçant, chef d'entreprise), 30 (Cadre, profession intellectuelle supérieure), 40 (Profession intermédiaire sauf clergé et religieux), 50 (Employé), 60 (Ouvrier).

de 74 % quand l'origine est repérée par la profession de la mère). Cette proposition ne permet donc pas d'entrevoir, quand l'origine est donnée par la profession du père, le fait que les hommes comme les femmes sont d'abord fils ou filles d'ouvriers et beaucoup moins d'artisans/commerçants/chefs d'entreprise voire d'employés ou encore d'agriculteurs. Elle ne permet pas non plus d'entrevoir, quand l'origine est donnée par la profession de la mère, le fait que les hommes comme les femmes sont d'abord fils ou filles d'employées puis d'ouvrières pour les plus âgé.e.s ou de professions intermédiaires pour les plus jeunes et beaucoup moins d'artisanes/commerçantes/cheffes d'entreprise voire d'agricultrices.

Camille Peugny<sup>35</sup> ne tient pas compte de la séparation entre employés et ouvriers en donnant plus d'importance à une séparation entre qualifiés et non qualifiés dans ces deux groupes. On apprend ainsi que les personnes (hommes ou femmes) qualifiées (de ces deux groupes auxquels on ajoute les contremaîtres et agents de maîtrise) sont systématiquement plus nombreuses que les personnes non qualifiées (figure 1). On perd l'information concernant le fait qu'il y a plus d'ouvriers chez les hommes et plus d'employées chez les femmes pour mettre en avant le fait que les personnes qualifiées représentent un tiers de la population (quelle que soit la profession prise en compte pour l'origine). Cette proposition montre, du même coup, que les personnes non qualifiées sont plus nombreuses dans le cas des femmes (18,04 % dans H25, 14,7 % dans H40, 24,1 % dans F25 et 24,2 % dans F40 dans le cas où l'origine s'appuie sur la profession du père ; 18,2 % dans H25, 13,9 % dans H40, 23,4 % dans F25 et 22 % dans F40 dans le cas où l'origine s'appuie sur la profession de la mère). D'ailleurs, les valeurs des indices de dissimilarité (tableau 2) pour les populations masculines, dans le cas où l'origine est repérée par la profession de la mère, sont essentiellement dues à l'écart pour cette catégorie (il faudrait que 14,4 % des hommes

<sup>35</sup> P4 et P5 restent proches entre elles et dégagent les mêmes tendances. D'une manière générale, et comme P2, on ne peut dissocier les ouvriers des employés comme le fait P3.



de H25 deviennent ouvriers non qualifiés, et 20,7 % de ceux de H40, pour que les pourcentages soient égaux dans les deux structures, celle des mères et celle des fils).

On lit aussi, avec cette proposition, qu'il semble y avoir un effet d'âge (ou de génération) moins visible à l'aide de la proposition de Louis-André Vallet. En effet, en suivant les pourcentages du plus fort au plus faible, on note que, chez les hommes, les cadres et chefs d'entreprise sont en deuxième position parmi les plus âgés alors qu'ils ne sont qu'en troisième ou quatrième chez les plus jeunes (avec 21,45 % dans H40 contre 17,86 % dans H25 dans le cas où l'origine s'appuie sur la profession du père ; avec 22,7 % dans H40 contre 18,5 % dans H25 dans le cas où l'origine s'appuie sur la profession de la mère) : les professions intermédiaires (sauf contremaîtres et agents de maîtrise) sont en deuxième position dans H25 (23,1 % quelle que soit la profession prise en compte pour l'origine). Chez les femmes, les professions intermédiaires (sauf contremaîtres et agents de maîtrise) sont en première position dans F25 (31,5 % dans le cas où l'origine s'appuie sur la profession du père ; 31,8 % dans le cas où l'origine s'appuie sur la profession de la mère) alors qu'elles sont en deuxième dans F40 (24,4 % dans le cas où l'origine s'appuie sur la profession du père ; 25,4 % dans le cas où l'origine s'appuie sur la profession de la mère). En contrepartie, les personnes qualifiées sont plus nombreuses dans F40 (respectivement 31,6 % et 31,2 %) que dans F25 (respectivement 27,4 % et 27,3 %). Les différences entre les deux sexes sont, par contre, toujours présentes. En particulier, les cadres et cheffes d'entreprises sont moins nombreuses à âge égal.

Concernant les origines, si elle est repérée par la profession du père, on apprend que les personnes (hommes ou femmes) sont plus souvent fils ou filles d'hommes qualifiés (38,5 % dans H25, 36 % dans H40, 37,6 % dans F25 et 35,6 % dans F40) sans pouvoir dire que le pourcentage est plus fort parmi les ouvriers que parmi les employés. En deuxième position, les plus jeunes ont plus souvent une origine parmi les cadres puis parmi les hommes non qualifiés alors que pour les plus âgé.e.s, c'est le

contraire mais les pourcentages de ces recrutements ne semblent pas trop éloignés (moins de 3,3 points de différence dans tous les cas). Enfin, dans les populations plus jeunes, on recrute parmi les professions intermédiaires qui sont, chez les plus âgé.e.s, devancées par les artisans/commerçants. Les professions intermédiaires sont pourtant en deuxième position d'après la proposition de Louis-André Vallet.

Dans le cas où l'origine est repérée par la profession de la mère, on note que les personnes jeunes (hommes ou femmes) sont plus souvent fils ou filles de femmes qualifiées (34,9 % dans H25, 35,4 % dans F25) alors que les plus âgé.e.s sont plus souvent fils ou filles de femmes non qualifiées (34,6 % dans H40, 35,4 % dans F40). En deuxième position, les plus jeunes ont plus souvent une origine parmi les femmes non qualifiées alors que les plus âgé.e.s ont plus souvent une origine parmi les femmes qualifiées. Mais on perd le constat indiquant que, dans tous les cas, le pourcentage de fils ou filles d'employées est nettement plus fort que celui des fils ou filles d'ouvrières. L'effet d'âge et/ou de génération se lit ici sur la base de la qualification/non qualification plutôt qu'au travers des groupes socioprofessionnels de l'INSEE.

Les différences selon l'âge et la génération se renforcent ensuite avec, chez les plus jeunes, une part plus importante de fils ou filles de professions intermédiaires puis de cadres suivies des ouvrières et, chez les plus âgé.e.s, une part plus importante de fils ou filles de professions intermédiaires puis d'agricultrices suivies des artisanes/commerçantes.

### Les tables de mobilité : vue d'ensemble

On note un clivage important entre P1 et les autres propositions dès lors que l'on dresse les tables de mobilité relatives à chaque proposition de regroupements des catégories. En effet, la force du lien entre origine sociale et position sociale mesurée par le V de Cramér vaut environ 0,23 en prenant les groupes proposés par Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer dans le cas de toutes les tables (d'après H25, H40, F25 et F40) où l'origine est mesurée par la profession du père mais elle vaut environ 0,28 dans les

populations masculines et environ 0,18 dans les populations féminines si on retient l'une des autres propositions. Ainsi, la proposition des deux auteures ne parvient pas à une différence selon le sexe des enquêté.e.s. Par rapport aux autres propositions, elle aboutit à une moindre force du lien dans le cas des hommes mais à une force plus importante dans le cas des femmes.

Si l'origine est repérée par la profession de la mère, les deux auteures obtiennent une différence selon le sexe et l'âge (le V de Cramér vaut 0,19 pour H25, 0,153 pour H40 et 0,215 pour F25, 0,194 pour F40) mais, concernant le sexe, ces résultats s'inversent en adoptant les regroupements des autres propositions (avec environ 0,24 chez les hommes et 0,18 chez les femmes dans tous les cas). La différence selon l'âge n'apparaît plus.

On en conclut donc que les différences *a priori* dans le classement des catégories ne sont pas sans conséquence sur les résultats. Mais là ne se terminent pas les comparaisons car l'annexe 2 donne aussi le sens des mobilités entre les classes construites par les différentes propositions<sup>36</sup>.

## II- Le sens des mobilités et les résultats induits

### Les sens des mobilités<sup>37</sup>

On repère de suite que toutes les propositions n'ont pas le même nombre de modalités (annexe 2). Bien entendu, moins il y a de modalités de jugement et plus chacune a de chances d'être présente. Mais les modalités de jugement changent en qualité aussi d'une proposition à l'autre. Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer sont les seules à instituer un degré concernant les ascendances et les descendances<sup>38</sup>. Le fait de dissocier deux modalités là où les

<sup>36</sup> Nous dissociions l'opération de construction des classes de l'opération de construction des modalités indiquant le sens des mobilités mais ces deux opérations n'ont probablement pas été dissociées en pratique par les auteur.e.s.

<sup>37</sup> Pour ne pas alourdir la rédaction, nous utilisons le terme d'ascendance et celui de descendance pour signifier le jugement (donné par une des cinq propositions ou par les enquêté.e.s) de la trajectoire de mobilité, non pour désigner un lien de type généalogique (qui, lui, sera repéré en indiquant si le jugement est donné vis-à-vis du père ou de la mère).

<sup>38</sup> Leur travail consistait à comparer mobilités sociales « objective » et subjective, on peut donc penser que le choix des modalités et leur nombre ont été

autres n'en choisissent qu'une donne une chance plus importante (le double) d'être en mobilité ascendante ou en mobilité descendante qu'en immobilité. Mais il donne aussi une plus forte probabilité d'être classé.e en mobilité ascendante (2 modalités sur 5 soit 40 %) ou descendante (également 2 modalités sur 5) qu'en prenant la modalité correspondante d'une autre proposition (y compris P2 avec une modalité sur 3 soit 33,3 % pour un classement en ascendance comme en descendance). Par ailleurs, les propositions P3, P4 et P5 considèrent une « mobilité de statut » voire une « mobilité horizontale » difficilement comparables avec les trois modalités, présentes dans tous les cas, que sont les ascendances, les descendances et les immobilités/stabilités. Ces modalités, utilisées plus récemment, révèlent toute la difficulté qu'il y a à vouloir juger selon une échelle verticale certaines trajectoires. Aussi, le fait de rajouter des modalités fait mécaniquement baisser les chances d'obtenir une ascendance, une descendance ou une immobilité. En définitive, une répartition égalitaire des modalités de chaque proposition sur l'ensemble des 900 trajectoires possibles entre catégories n'indique pas que les nombres de trajectoires en ascendance, en immobilité et en descendance soient les mêmes d'une proposition à l'autre et n'indique pas qu'ils soient les mêmes (au sens d'également répartis) à l'intérieur d'une même proposition<sup>39</sup>.

Quand on analyse les répartitions des jugements par les sociologues, on note (tableau 3) une proximité entre les trois dernières propositions. Dans ces situations, l'évaluation la plus fréquente (environ un tiers des trajectoires) est la mobilité de statut qui porte essentiellement sur des trajectoires entre salariés<sup>40</sup> et non salariés<sup>41</sup> (dans les deux sens). Tiaray Razafindranovona

---

délibérés dans la mesure où ces modalités correspondent terme à terme à celles de la question Mobsb.

<sup>39</sup> Il est nécessaire de prendre note de ces mises en garde avant d'interpréter les résultats numériques issus de ces classements (regroupements en classes et sens des mobilités en nombre et qualité).

<sup>40</sup> Sous cet intitulé un peu abusif, nous regroupons les catégories des groupes 3, 4, 5 et 6.

<sup>41</sup> Il s'agit de catégories des groupes 1 et 2.

compte toutefois un peu plus de trajectoires ascendantes et de trajectoires descendantes.

Les deux premières propositions diffèrent nettement des trois dernières : Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer mettent beaucoup plus l'accent sur l'immobilité avec quasiment 40 % des trajectoires classées de cette manière mais Camille Peugny est l'auteur qui compte le plus de trajectoires de mobilités ascendantes ou descendantes (mais il ne propose pas de mobilité de statut).

Tableau 3 : répartition (en effectifs et pourcentages) des trajectoires selon la proposition<sup>42</sup>

proposition	(forte) ascendances	immobilité ou stabilité	(forte) descendances	horizontale	de statut	ensemble
P1	272 30,2 %	356 39,6 %	272 30,2 %			900 100 %
P2	332 36,9 %	222 24,7 %	346 38,4 %			900 100 %
P3	180 20 %	164 18,2 %	180 20 %	88 9,8 %	288 32 %	900 100 %
P4	233 25,9 %	172 19,1 %	233 25,9 %		262 29,1 %	900 100 %
P5	215 23,9 %	164 18,2 %	215 23,9 %	18 2 %	288 32 %	900 100 %

Seul Camille Peugny propose, pour les trajectoires entre employés et ouvriers qualifiés (en origine) et artisans et commerçants (en position), l'immobilité tout en proposant la descendance pour les trajectoires inverses (des artisans et commerçants vers les employés et ouvriers qualifiés). Il est l'unique auteur à ne pas systématiquement choisir la modalité contraire pour une trajectoire inverse. Ainsi, le nombre de trajectoires jugées en ascendance et le nombre de trajectoires jugées en descendance sont toujours identiques dans chaque proposition (il s'agit de trajectoires inverses jugées par les modalités contraires) sauf pour P2. Rien n'oblige à cette symétrie de jugements et pourtant les propositions indiquent quasiment toutes, dans toutes les situations, un jugement indépendamment des différents contextes (pour

<sup>42</sup> Le nombre total de trajectoires correspond à 30 X 30 catégories soit 900 (Annexe 3).

l'origine et la position sociales) et des différentes populations (selon l'âge et le sexe par exemple).

De manière similaire, l'annexe 2 montre que la modalité « immobilité » est toujours utilisée sur la diagonale de la table de mobilité sociale croisant les classes construites (et donc *a fortiori* dans tous les cas où la profession du père (ou de la mère) et de l'enquêté.e sont codées de manière identique) ce qui, là aussi, pourrait être discuté dans la mesure où il s'agit de deux contextes socio-économiques qui peuvent être différents (on sait par exemple que la profession d'agriculteurs a beaucoup évolué dans le temps). Là encore, Camille Peugny est le seul à proposer des trajectoires en immobilité en dehors de « sa » diagonale (pour les trajectoires entre agriculteurs et employés/ouvriers non qualifiés, dans les deux sens, pour les trajectoires des employés et ouvriers qualifiés vers les artisans et commerçants).

On a, au travers de ces deux tendances fortes (immobilité systématique sur les trajectoires de la diagonale, renversement du jugement pour la trajectoire inverse), une représentation des classes et de leur hiérarchie dans l'« absolu » et relativement figée. Cet aspect invariant, ne prenant pas en compte le dynamisme et les aspects relatifs, peut bien sûr amener à un certain nombre de critiques lorsqu'il s'agit de faire des comparaisons dans le temps ou entre sous-populations (selon le sexe et/ou l'âge) mais peut également expliquer certains résultats lorsqu'il s'agit de faire des comparaisons entre mobilités selon les sociologues et mobilité subjective (qui, inévitablement, incorpore d'autres paramètres dont font partie les aspects dynamiques cités plus haut). Il n'est, en effet, pas étonnant de constater des écarts entre les deux types de mobilité<sup>43</sup> tout en constatant un lien statistique fort entre eux<sup>44</sup>.

<sup>43</sup> Marie Duru-Bellat et Kieffer, *op. cit.* ; Dominique Merllié, « Comment confronter mobilité « subjective » et mobilité « objective » ? », *op. cit.* ; Camille Peugny, « La mobilité sociale descendante. L'épreuve du déclassement », *op. cit.* ; Tiaray Razafindranovona, *op. cit.*

<sup>44</sup> Dans ce travail, nous renverserons la comparaison entre ces deux types de mobilité et nous n'utiliserons pas les termes de « perception conforme » des enquêtés.e.s « à la version "objective" qu'en donnent les tables de mobilité » (Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer, *op. cit.*, p. 461). Plutôt que de chercher quel.le.s sont les enquêtés.e.s en surestimation ou en sous-estimation par

## Concordances et discordances entre les cinq propositions

On montre (annexe 3) que c'est pour les trajectoires entre les catégories de salariés que les accords sont les plus fréquents. En effet, pour 442 trajectoires sur 576 possibles entre salariés (76,7 %), les propositions sont d'accord entre elles sur le sens de la mobilité (en ne tenant pas compte de l'intensité que rajoute P1). L'introduction d'une modalité « mobilité de statut<sup>45</sup> » explique en partie la baisse de ce pourcentage lorsqu'on considère toutes les professions y compris les non salariés (les accords représentent alors 50,2 % des 900 trajectoires possibles<sup>46</sup>). Les accords entre les cinq propositions pour les non salariés ne sont présents que pour les trajectoires évaluées chaque fois en immobilité. On retrouve là, sous forme de résultats, les propos de Dominique Merllié :

[...] si une hiérarchie (tant salariale que de diplômes) peut assez bien se justifier pour les groupes 3 à 6, qui comportent principalement des salariés (encore que les positions sociales des employés soient devenues plus difficiles qu'autrefois à distinguer globalement de celles des ouvriers), l'inter-classement dans cette hiérarchie des deux groupes d'indépendants, au contenu socialement très hétérogène, est plus que problématique<sup>47</sup>.

Le tableau 4 montre que les accords à l'unanimité portent seulement sur 38 % de la sous-population des femmes de 40 à 59 ans (étude vis-à-vis du père) mais montent à 50,8 % dans la sous-population des hommes de 25 à 39 ans. Lorsque l'étude est réalisée vis-à-vis de la mère, ce sont les hommes de plus de 40 ans qui atteignent le plus petit pourcentage (38,5 %) et les plus jeunes femmes le plus fort (58 %). Cet accord unanime ne

---

rapport aux postulats des sociologues, nous chercherons quelles sont les propositions de sociologues qui surestiment ou sous-estiment les enquêtés.e.s compte tenu de leurs dires.

<sup>45</sup> Cette modalité concerne les trajectoires, dans les deux sens, entre salariat et non salariat (et parfois entre catégories de non salariés).

<sup>46</sup> Si l'on tient compte uniquement des trois dernières propositions (P3, P4, P5), le pourcentage d'accords vaut 80,4 %. Ainsi, ces trois propositions plus récentes semblent beaucoup plus converger.

<sup>47</sup> Dominique Merllié, « Comment confronter mobilité "subjective" et mobilité "objective" ? », *op. cit.*, p. 479.

dépasse donc pas la moitié des effectifs dans la plupart des cas. Il est toujours plus fort lorsqu'on compare l'enquêté.e à son parent de même sexe que lui.elle. Si on cumule les deux premières colonnes (sans tenir compte de l'intensité de l'ascendance/descendance), on atteint 58,6 % pour H25 mais seulement 44,5 % pour F40 s'agissant du cas où l'origine sociale est la profession du père. On obtient, par contre, 65,9 % pour F25 et 51,3 % pour H40 s'agissant du cas où l'origine sociale est la profession de la mère. Les désaccords sont donc loin d'être négligeables et semblent plus nombreux lorsque les hommes sont comparés à leur mère et lorsque les femmes sont comparées à leur père. Dans les faits, les trajectoires des enquêté.e.s concerné.e.s sont moins souvent celles qui font unanimité. Elles sont donc plus souvent des trajectoires plus difficiles à classer par les sociologues.

On s'aperçoit (annexe 3) que les agriculteurs sur grande exploitation (en origine ou en position) peuvent faire l'objet, pour certain.e.s sociologues, d'une ascendance et, pour d'autres, d'une descendance pour une même trajectoire. Les trajectoires entre un artisan ou commerçant (en origine) et un contremaître ou agent de maîtrise sont aussi évaluées de manière contraire<sup>48</sup>. On note que les deux propositions qui s'opposent sont systématiquement P1 et P2 (dans ces situations, les autres propositions indiquent le plus souvent une mobilité de statut).

Par ailleurs (annexe 3), 208 trajectoires, soit 23,1 %, montrent une évaluation simultanément soit en immobilité et descendance, soit en immobilité et ascendance. Ces évaluations conjointes en ascendance (ou descendance) et immobilité sont assez fréquentes (entre 23 % et 30,6 % de chaque sous-population d'après le tableau 4). Là aussi, des divergences apparaissent même si elles semblent moins importantes que les précédentes.

---

<sup>48</sup> Le tableau 4 montre que les évaluations contraires représentent au plus 1,3 % de l'effectif global. Elles sont très peu fréquentes dans les échantillons.



Tableau 4 : répartition en pourcentages de chaque sous-population selon chaque type d'accord / de désaccord (origine père / origine mère) entre les cinq propositions<sup>49</sup>

Sous-population	Accord à l'unanimité	Accord supplémentaire si on assimile FA à A, FD à D	Présence conjointe de (D ou FD) et I ou bien de (A ou FA) et I <sup>50</sup>	Évaluation contraire avec conjointement (A ou FA) et (D ou FD)	Autre (aucune évaluation contraire mais présence de S et/ou de H)
H25	50,8/46,1	7,8/9,8	25,2/28,4	0,6/0,4	15,5/15,3
H40	45,4/38,5	7,9/12,8	27,4/29,2	1,3/0,8	18,0/18,7
F25	46,3/58,0	6,3/7,9	26,8/23,0	0,6/0,0	19,9/11,1
F40	38,0/45,4	6,6/8,0	30,6/28,0	0,8/0,2	24,0/18,4

**Lecture : S'agissant des femmes de 40 à 59 ans et de leur position par rapport à leur père, 38 % sont jugées de la même façon par les cinq propositions ; 6,6 % supplémentaires sont jugées de la même manière si l'on ne tient pas compte de l'intensité de la descendance/ascendance ; 30,6 % sont dans le cas où il y a à la fois un jugement en immobilité et un jugement en mobilité (ascendance/descendance), 0,8 % sont dans le cas d'une évaluation en sens contraire (ascendance et descendance), 24 % sont dans les autres situations (pas de jugements contraires mais présence d'une mobilité de statut et/ou horizontale). Ces pourcentages valent respectivement 45,4 %, 8 %, 28 %, 0,2 % et 18,4 % lorsqu'il s'agit de leur position par rapport à leur mère.**

La figure 2 permet d'entrer dans les détails. On voit ainsi que la part de chaque sous-population désignée en ascendance (par toutes les propositions) est systématiquement plus élevée quand on tient compte de la profession de la mère (plutôt que de la profession du père). C'est le contraire s'agissant des descendes<sup>51</sup>. Cela tient aux trajectoires différentes observées et à leur poids respectif selon l'origine (père ou mère) retenue. Concernant les immobiles (pour toutes les propositions), ils sont plus nombreux chez les hommes quand l'origine est repérée par la profession du père mais les femmes sont plus souvent immobiles

<sup>49</sup> Nous utilisons les codes suivants : FA pour forte ascendance, A pour ascendance, FD pour forte descendance, D pour descendance, I pour immobilité/stabilité, S pour mobilité de statut et H pour mobilité horizontale.

<sup>50</sup> Ces nombreux cas indiquent encore toutes les difficultés, pour les sociologues, à classer les trajectoires et mériteraient une analyse fine tout comme les cas de la dernière colonne du tableau.

<sup>51</sup> Nous rappelons que les ascendances et descendances communes ne portent que sur des catégories des groupes 3, 4, 5 et 6.

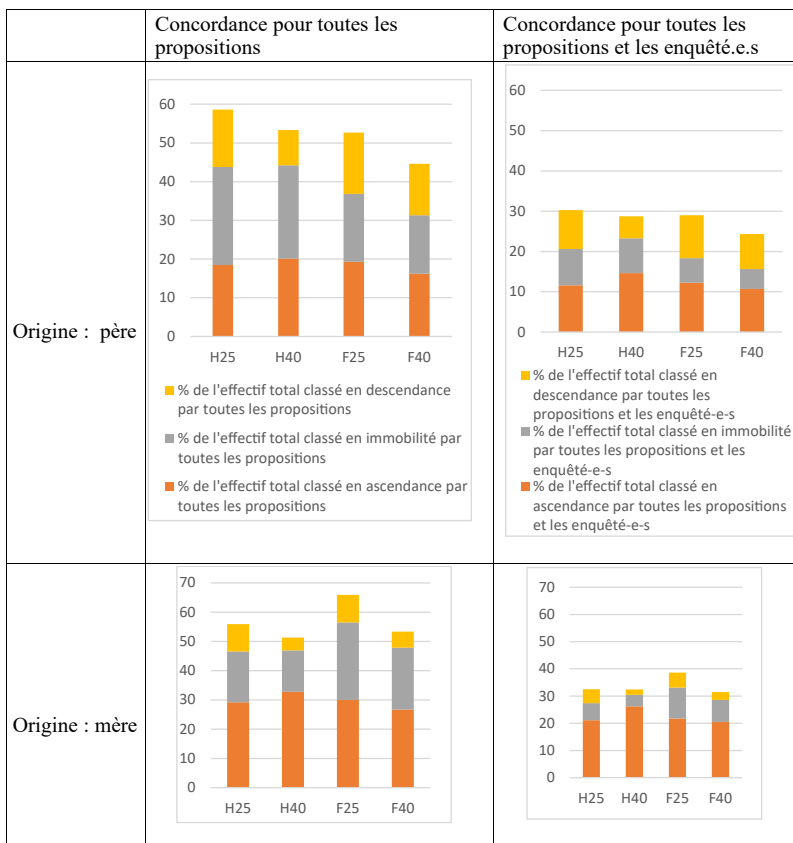
(pour les cinq propositions) quand l'origine est repérée par la profession de la mère<sup>52</sup>.

Si l'on rajoute la concordance avec les enquêté.e.s, les pourcentages totaux de concordances diminuent très nettement (de 20 à 28 points dans le cas où l'origine est la profession du père et de 18 à 27 points lorsque l'origine est la profession de la mère). Ainsi, même dans le cas où toutes les propositions font accord, les enquêté.e.s ne répondent pas systématiquement par la réponse donnée par les sociologues. Les écarts sont loin d'être négligeables.

---

<sup>52</sup> Dominique Merllié, « La mobilité sociale diffère-t-elle selon le sexe ? », dans Thierry Blöss (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, deuxième édition, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 2001, p. 151-173.

Figure 2 : pourcentages de chaque sous-population en ascendance, en immobilité, en descendance pour toutes les propositions (et pour toutes les propositions et les enquêt.e.s) selon l'origine sociale<sup>53</sup>



53

Dans nos analyses, pour P1, on compte, en ascendance, les fortes ascendances et les ascendances et on compte, en descendance, les descendances et les fortes descendances. Pour Mobsu, on compte, en ascendance, les réponses en « plus élevé » et en « bien plus élevé » et on compte, en descendance, les réponses en « plus bas » et en « bien plus bas ». Sont compté.e.s comme immobiles les enquêt.e.s répondant par « à peu près le même » à Mobsu, les personnes classées soit en « immobilité » soit en « stabilité » par les sociologues. Les légendes des figures d'une même colonne sont identiques.

Les plus grands écarts concernent toujours le pourcentage d'immobiles (entre 10 et 16 points d'écart quand l'origine est la profession du père et entre 9,8 et 15 points d'écart quand l'origine est la profession de la mère). Ces écarts sont les plus forts chez les hommes quand l'origine est la profession du père et chez les femmes quand l'origine est la profession de la mère. On en conclut que les immobiles repéré.e.s comme tel.le.s par les cinq propositions ne ressentent pas tou.te.s un sentiment d'immobilité. Alors que dans l'ensemble des accords entre les cinq propositions, l'immobilité représente entre 33 et 45 % des cas quand l'origine est la profession du père et entre 27 et 40 % des cas quand l'origine est la profession de la mère, cette modalité ne représente plus qu'entre 20 % et 30 % des cas d'accords quand l'origine est la profession du père et entre 13 et 30 % des cas d'accords quand l'origine est la profession de la mère dès lors qu'on s'intéresse aux accords entre toutes les propositions et la réponse à Mobsb.

Cette baisse de la part des cas d'immobilité quand on passe des accords entre propositions aux accords entre propositions et jugements par les enquêté.e.s est bien sûr corrélée à une évolution des parts des ascendances et des descendances communes. En effet, la part des ascendances augmente systématiquement quelle que soit la sous-population étudiée et l'origine prise en compte (profession du père ou de la mère) ; elle reste toutefois plus élevée dans le cas où l'origine sociale est donnée par la profession de la mère. La part des descendances n'évolue quasiment pas quand l'origine est repérée par la profession de la mère, elle augmente légèrement dans le cas où l'origine est repérée par la profession du père.

Immobilités, ascendances et descendances pour chaque proposition

En premier lieu (tableau 5), lorsque l'origine est donnée par la profession du père, les « immobiles » ou « stables » sont, dans chaque sous-population, les plus nombreux.euses lorsqu'ils.elles sont classé.e.s à la manière de Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer (au moins 53 %). Par contre, dans les populations masculines,

c'est le classement de Marc Collet et Émilie Pénicaut qui compte le moins d'immobiles (36,6 % chez les hommes plus jeunes et 34,9 % chez les plus âgés). Dans les populations féminines, c'est le classement de Louis-André Vallet qui en compte le moins (24,9 % chez les femmes plus jeunes et 22,3 % chez les plus âgées). En définitive, l'écart entre pourcentage le plus haut et pourcentage le plus bas vaut 17,5 dans H25, 19,1 dans H40, 29 dans F25 et 35,3 dans F40. Il est donc loin d'être négligeable, notamment chez les femmes. Il est clair que le classement de Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer est nettement plus axé sur l'immobilité. Comme l'écrivait Dominique Merllié, pour ces auteures, « [...] sont tenus pour immobiles le fils d'ouvrier qui accède à l'indépendance comme artisan, comme le fils d'agriculteur qui devient ouvrier ou le fils d'ouvrier qui devient employé [...] ou le fils d'ouvrier qui devient agriculteur [...] »<sup>54</sup>. Mais si l'on met de côté P1, on voit nettement plus de proximités entre les pourcentages donnés par le deuxième classement le plus fort (celui de Camille Peugny) et le plus bas même si l'on compte encore 11 points d'écart entre les deux chez les femmes plus âgées. On note aussi, un écart non négligeable entre le plus bas pourcentage donné par un.e sociologue et celui obtenu par les hommes se comparant à leurs pères (environ 10 points d'écart entre le pourcentage donné par P5 et le pourcentage obtenu par « à peu près le même » de Mobsu).

En deuxième lieu, lorsque l'origine sociale est donnée par la profession de la mère, on retrouve que P1 atteint systématiquement le plus fort pourcentage d'immobiles (au moins 49,8 %). Par contre, le plus petit pourcentage est obtenu cette fois par P3 chez les jeunes hommes et par P4 dans tous les autres cas. Les écarts entre le pourcentage donné par P1 et le plus petit pourcentage est encore non négligeable allant de 22,6 (pour F25) à 30,1 (pour F40). Par rapport à ce qu'il se passe en prenant comme origine sociale la profession du père, on note que les écarts entre plus grand et plus petit pourcentages ont augmenté dans les deux

<sup>54</sup> Dominique Merllié, « Comment confronter mobilité « subjective » et mobilité « objective » ? », *op. cit.*, p. 479.

populations masculines. Par contre, si l'on met de côté P1, les écarts avec le plus petit pourcentage sont faibles (entre 4,2 et 6,3 points en prenant en compte le deuxième classement le plus fort).

Tableau 5 : pourcentages d'immobiles<sup>55</sup> dans chaque sous-population. Cas où l'origine sociale est repérée par la catégorie du père/de la mère

	H25	H40	F25	F40
% maximum d'immobiles (P1)	54,1/ 54,1	54/ 49,8	53,9/ 55,6	57,6/ 59,1
% minimum d'immobiles	36,6 (P5) / 27,9 (P3)	34,9 (P5) / 24,2 (P4)	24,9 (P3) / 33 (P4)	22,3 (P3) / 29 (P4)
% immobiles Mobsup père/mère	25,8/ 22,8	24,8/ 16,9	24,1/ 28	21,9/ 22,6
Deuxième plus fort % d'immobiles (P2)	38,6/ 32,8	38,6/ 30,5	32,2/ 38,9 (P3)	33,3/ 33,2

Dans le cas où l'origine est donnée par la profession du père, le résultat (figure 3) du rapport entre nombre d'ascendances et nombre de descendances est toujours plus haut dans le cas des hommes de 40 à 59 ans. Quel que soit le classement, il y a plus d'ascendances que de descendances (le rapport vaut au moins 1,8 d'après P2 qui obtient le plus petit). Ces résultats peuvent s'expliquer par un effet d'âge et de génération (en particulier, les plus jeunes n'ont pas encore fini leur trajectoire). Concernant les populations féminines plus âgées, on ne retrouve pas cet écart important avec les plus jeunes. On peut rapporter ce résultat au fait qu'une femme se compare plus aisément à sa mère<sup>56</sup>. Aussi, les plus âgées, ayant des emplois moins prestigieux que les hommes du même âge qu'elles, sont plus souvent dans des trajectoires descendantes quand elles sont comparées à leur père. Cette figure montre aussi des variations selon le classement utilisé pour une même sous-population. Le classement de Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer donne systématiquement le rapport le plus élevé (avec 2,19 pour H40). Si l'on exclut le cas des hommes de plus de 40 ans, c'est le classement de Tiaray Razafindranovona qui donne le plus petit rapport avec des valeurs en dessous de 1,

<sup>55</sup> La proposition concernée est indiquée entre parenthèses.

<sup>56</sup> Dominique Merllié, « La mobilité sociale diffère-t-elle selon le sexe ? », *op. cit.*

ce qui indique un nombre plus important de descendances que d'ascendances. On peut voir que les enquêtés (d'après Mobsu vis-à-vis du père) obtiennent aussi des valeurs inférieures à 1 chez les plus jeunes (hommes ou femmes) et s'accordent *a priori* avec les résultats obtenus par Tiaray Razafindranovona. Cela ne reste pas vrai dans le cas des femmes plus âgées.

Dans le cas où l'origine est donnée par la profession de la mère, on remarque de suite le niveau très élevé du rapport entre le nombre d'ascendances et le nombre de descendances dans chaque sous-population. Dans H40 par exemple, il monte jusqu'à 7,8 (pour P3) alors que s'agissant de l'origine sociale repérée par la profession du père, la plus grande valeur vaut 2,19 (par P1 dans H40). Cette hausse des niveaux, en général, s'explique par le fait qu'on compare ici la profession de l'enquêté.e et celle de sa mère (souvent moins diplômée et ayant une profession moins prestigieuse qu'un homme de sa génération). Mais on note aussi des écarts très importants entre les valeurs obtenues par certaines propositions, notamment chez les hommes de 40 à 59 ans (P2 obtient 4,1 alors que toutes les autres atteignent au moins 6,9). Camille Peugny est celui qui obtient, dans tous les cas, la valeur la plus faible. P1 reste en première position sauf dans H40. Il est remarquable, enfin, que les enquêtés hommes de plus de 40 ans atteignent, quant à eux, un rapport beaucoup moins fort que ne le prédisent les valeurs obtenues par les sociologues (mise à part P2) avec 5,38.

Dans le cas où l'origine est donnée par la profession du père, les figures montrent aussi que, même si P1 obtient, dans tous les cas, le plus fort rapport entre nombre d'ascendances et nombre de descendances, Camille Peugny compte systématiquement le plus d'ascendances et le plus de descendances avec des écarts parfois très importants avec P3 (20 points d'écart pour les ascendances et 15 points pour les descendances dans F40) mais aussi avec P5 s'agissant des ascendances et avec P1 s'agissant des descendances. Louis-André Vallet donne systématiquement le moins d'ascendances et le moins de descendances, ce qui est à mettre en lien avec le fait qu'il considère en mobilité horizontale

toutes les trajectoires, dans les deux sens, entre ouvriers et employés<sup>57</sup>. Les figures montrent également que, même si les rapports sont relativement plus importants pour les hommes de 40 à 59 ans, le nombre d'ascendances n'est pas pour autant beaucoup plus important dans ce cas. Par contre, le nombre de descendances est beaucoup plus faible que dans les autres sous-populations (quelle que soit la proposition). On note que les enquêtés donnent un pourcentage d'ascendances, chez les hommes, plus élevé que celui de Camille Peugny. Ce pourcentage se place en deuxième position derrière Camille Peugny s'agissant des femmes. Il reste, dans tous les cas, beaucoup plus fort que dans les quatre autres propositions. Concernant les descendances, les enquêtés plus jeunes se disent plus souvent dans ce cas de figure (quelle que soit la proposition). S'agissant des plus âgés.e.s, ce pourcentage se situe en deuxième position avec toujours un écart important avec les quatre autres propositions. On remarque enfin que les propositions ayant utilisé les modalités « mobilité de statut » ou « horizontale » ne sont pas systématiquement celles qui donnent les plus faibles pourcentages de descendances<sup>58</sup> : P5 et P4 (si on exclut H40) estiment un pourcentage de descendances plus fort que celui de P1 (qui utilise aussi cinq modalités dont deux modalités pour qualifier une descendance).

Dans le cas où l'origine est donnée par la profession de la mère, les figures montrent que, même si P1 obtient dans trois cas sur quatre le plus fort rapport entre nombre d'ascendances et nombre de descendances, Camille Peugny compte, là encore, le plus d'ascendances et le plus de descendances. Louis-André Vallet est encore celui qui donne systématiquement le moins d'ascendances et le moins de descendances. L'écart entre ces deux propositions reste toujours important (avec par exemple plus de 23 points dans F40 s'agissant des ascendances et plus de 11 points dans F25 s'agissant des descendances). En moyenne par rapport au cas où l'origine est repérée par la profession du père, les ascendances

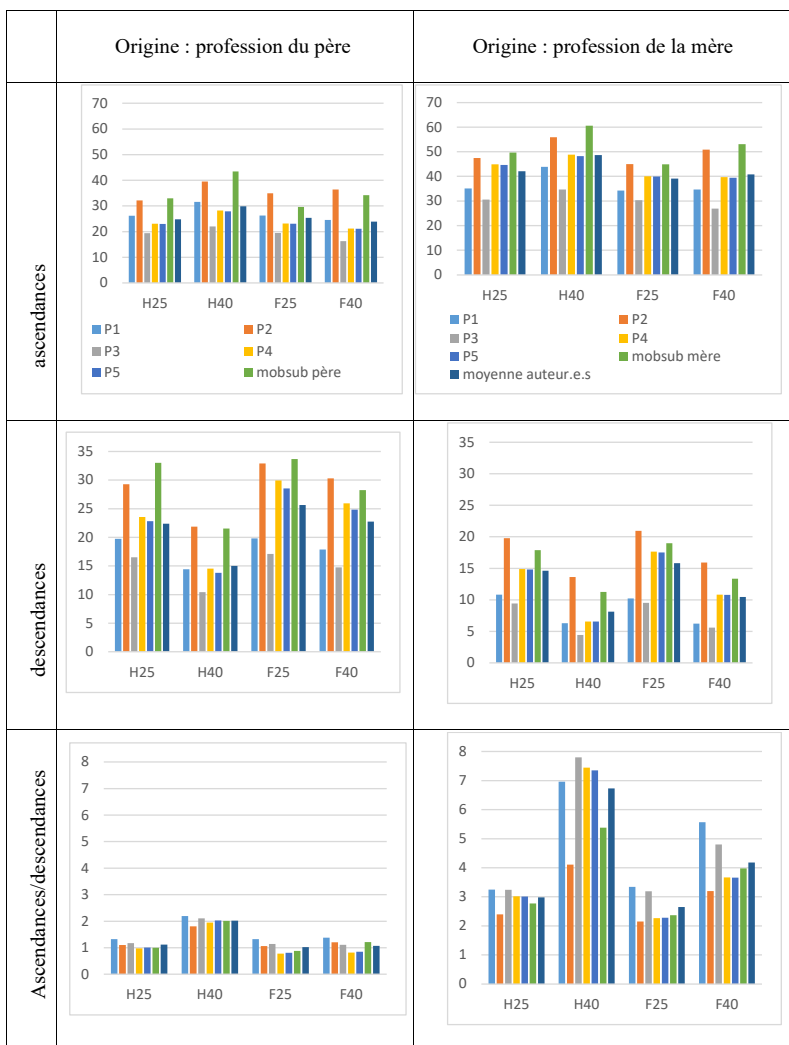
<sup>57</sup> Il est l'unique auteur à conserver chacun de ces deux groupes, par contre il déclare ne pas pouvoir les hiérarchiser.

<sup>58</sup> Ce qui s'expliquerait mécaniquement par l'augmentation du nombre de catégories déterminant le sens de la mobilité.



sont plus nombreuses et les descendance moins nombreuses (ce qui peut s'expliquer par les structures professionnelles différentes des pères et des mères). Les figures montrent aussi que, même si les rapports sont relativement plus importants pour les hommes de 40 à 59 ans, le nombre d'ascendances demeure plus important dans ce cas. Par contre, le nombre de descendance est plus faible que dans les autres sous-populations (quelle que soit la proposition). On note que les enquêté.e.s donnent un pourcentage d'ascendances plus élevé que celui de Camille Peugny (sauf pour les jeunes femmes mais les deux pourcentages restent très proches). Concernant les descendance, les enquêté.e.s donnent un pourcentage légèrement plus bas que celui de Camille Peugny mais plus élevé que celui obtenu par les autres propositions. On remarque enfin que les propositions ayant utilisé les modalités « mobilité de statut » ou « horizontale » ne sont toujours pas systématiquement celles qui donnent les plus faibles pourcentages d'ascendances et de descendance. Dans toutes les situations, P5 et P4 estiment un pourcentage d'ascendances et de descendance plus fort que P1 (mais également que P3).

Figure 3 : pourcentages d'ascendances, de descendance et rapport entre nombre d'ascendances et nombre de descendance selon les propositions pour chaque sous-population et pour chaque origine sociale



### III- Surestimations et sous-estimations de chaque proposition par rapport à la mobilité subjective (Mobsub)

La figure 4 donne pour chaque proposition et pour chaque sous-population les taux de surestimations, sous-estimations et concordances par rapport à la réponse des enquêté.e.s à Mobsub. Les trois dernières propositions (P3, P4 et P5) admettent des pourcentages plus faibles que les deux autres<sup>59</sup> ce qui s'explique par les modalités supplémentaires qu'elles rajoutent (mobilités de statut et horizontale). Louis-André Vallet est celui qui obtient le moins d'accords avec Mobsub mais également les plus faibles taux de sous-estimations<sup>60</sup> et de surestimations (mais il classe en mobilité horizontale les trajectoires, dans les deux sens, entre ouvriers et employés). Il parvient systématiquement aux plus faibles taux d'ascendances et de descendances communes avec les enquêté.e.s (quelle que soit l'origine sociale prise en compte).

Mais Camille Peugny est celui qui a le plus de réponses en adéquation avec les réponses à Mobsub, que ce soit vis-à-vis du père (entre 44,7 % et 47 %) ou de la mère (entre 50,5 % et 53,6 %). Par contre, Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer sont toujours celles qui obtiennent le plus de double position en stabilité / « à peu près le même » (entre 15,8 et 17 % pour Mobsub vis-à-vis du père et entre 11,6 % et 20,6 % vis-à-vis de la mère). Camille Peugny est celui qui admet systématiquement le plus d'ascendances et de descendances communes avec les jugements des enquêté.e.s. En effet, pour Mobsub vis-à-vis du père, on obtient 17,5 % d'ascendances et 16 % de descendances communes dans H25, 24,3 % et 9,7 % dans H40, 18,3 % et 18,5 % dans F25, 19,4 % et 15,4 % dans F40. Pour Mobsub vis-à-vis de la mère, ces pourcentages restent les plus importants comparativement aux autres propositions et dépassent ceux obtenus vis-à-vis du père concernant les ascendances (31,7 % pour H25, 41,7 % pour H40, 29,9 % pour F25 et 35 % pour

<sup>59</sup> Dans deux cas (H25 et F40 si l'origine est la profession de la mère), le pourcentage d'accords est plus fort avec P4 ou encore avec P5 qu'avec P1.

<sup>60</sup> La seule exception porte sur H40 où les sous-estimations dépassent celles obtenues par P4 ainsi que par P5.

F40) alors qu'ils sont plus bas concernant les descendances (entre 4,1 % et 9,1 %).

Lorsque l'origine sociale est repérée par la profession du père, on note une régularité pour toutes les propositions : les surestimations sont plus nombreuses que les sous-estimations chez les populations jeunes (sauf pour P4 et P5 dans F25). Chez les plus âgé.e.s, c'est le contraire (sauf dans F40 pour P3). Ainsi, il apparaît un effet d'âge et/ou de génération que l'on peut sans doute en partie analyser par l'invariance des hiérarchies et des regroupements proposés dans le temps alors que le jugement des enquêté.e.s varie selon leur âge/génération : les plus âgé.e.s sont d'une manière générale plus optimistes que les plus jeunes « toutes choses égales par ailleurs<sup>61</sup> ». Les trajectoires des jeunes se situant en début de leur carrière sont donc plutôt surestimées par les auteur.e.s pendant que celles des plus âgé.e.s sont plutôt sous-estimées. Dominique Merllié souligne d'ailleurs que

Pour étudier la mobilité entre les générations, il faut tenir compte de l'existence de cette mobilité en cours de carrière : la signification du résultat n'est pas la même pour des enquêtés jeunes, dont on croise la situation en début de carrière professionnelle avec celle de leur père lui-même en fin de carrière, ou pour des sujets plus âgés<sup>62</sup>.

L'effet « carrière » n'est pas intégré par les sociologues. Également, « [c]e pessimisme des jeunes est sans doute lié à la détérioration de leurs conditions globales d'insertion – accès plus difficile à l'emploi, dégradation des statuts d'emploi et de la relation diplôme-emploi (Baudelot et Establet, 2000)<sup>63</sup> ».

On note aussi des différences selon le sexe chez les plus jeunes : les surestimations comme les sous-estimations sont un peu plus nombreuses dans les populations masculines. On sait que les

<sup>61</sup> Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer, *op. cit.* ; Dominique Merllié, « Comment confronter mobilité "subjective" et mobilité "objective" ? », *op. cit.* ; Camille Peugny, « La mobilité sociale descendante. L'épreuve du déclassement », *op. cit.* ; Tiaray Razafindranovona, *op. cit.*

<sup>62</sup> Dominique Merllié, « La mobilité sociale », dans Robert Castel *et al.*, *Les mutations de la société française*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2007, p. 7-8.

<sup>63</sup> Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer, *op. cit.*, p. 462.

hommes sont plus optimistes que les femmes<sup>64</sup>, ce qui peut en partie expliquer les plus fréquentes sous-estimations par les sociologues. Cette différence n'est pas systématique chez les plus âgé.e.s (trois exceptions à ce constat apparaissent : P1, P4 et P5).

Lorsque l'origine sociale est repérée par la profession de la mère, on note aussi une régularité pour toutes les propositions : les sous-estimations sont toujours plus nombreuses que les surestimations, ce qui n'était constaté que chez les plus âgé.e.s dans le cas où l'origine était repérée par la profession du père. Néanmoins, il apparaît aussi un effet d'âge et/ou de génération. En effet, les surestimations sont toujours moins nombreuses lorsque la population est plus âgée, ce qui creuse les écarts entre sous-estimations et surestimations. L'effet « carrière » semble donc jouer aussi dans ce cas. On note également que les écarts (en valeurs absolues) entre pourcentages de sous-estimations et surestimations sont plus importants que dans le cas de Mobsu vis-à-vis du père (sauf pour F25). De manière générale, l'optimisme des individus (hommes ou femmes) est plus important quand ils se jugent par rapport à leur mère<sup>65</sup>. Les femmes ont, de manière générale, des professions moins prestigieuses que les hommes de leur génération voire que les hommes ou les femmes plus jeunes qu'elles (figure 1).

Cette fois, les différences selon le sexe sont moins nettes même si les surestimations sont un peu plus nombreuses dans les populations féminines (au même âge).

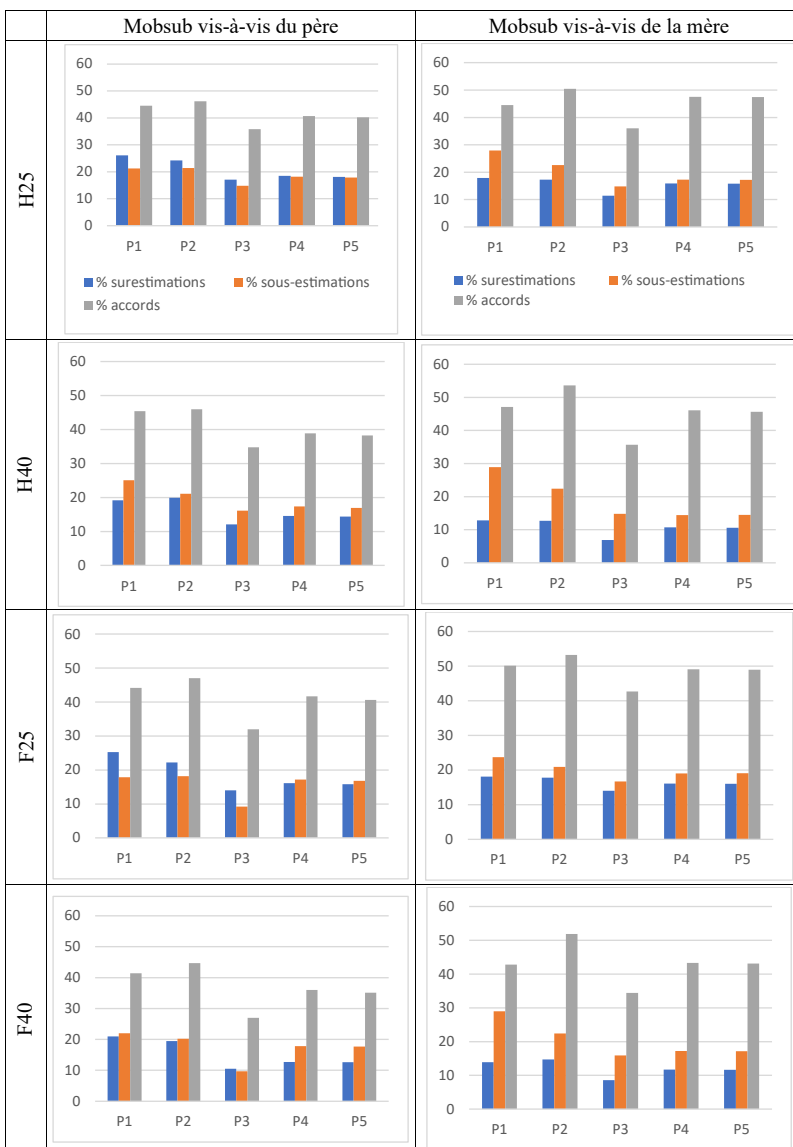
Finalement, Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer sont les sociologues qui atteignent le plus fort taux de sous-estimations (avec dans trois tables sur quatre environ un tiers des effectifs dans chaque sous-population).

---

<sup>64</sup> Tiaray Razafindranovona, *op. cit.*

<sup>65</sup> *Ibid.*

Figure 4 : pourcentages de surestimations, de sous-estimations, d'accords avec Mobsub (vis-à-vis du père et vis-à-vis de la mère) selon les propositions par sous-population<sup>66</sup>



## Conclusion

Ce travail dévoile différents résultats marquants que l'on peut résumer en quelques mots.

Adopter les présupposés de Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer, c'est parvenir au plus fort taux d'immobiles (au moins la moitié des effectifs) et au plus fort rapport entre nombre d'ascendances et nombre de descendances (sauf pour les hommes de plus de 40 ans vis-à-vis de la mère). Adopter ceux de Camille Peugny, c'est parvenir aux plus forts taux d'ascendances et de descendances et au taux le plus important d'accords avec la mobilité subjective (avec en particulier les plus forts taux d'ascendances et de descendances communes). Adopter ceux de Louis-André Vallet, c'est parvenir aux indices de dissimilarités entre origines et positions les plus importants dans le cas des tables « mère X fils » et « père X fille » ; c'est aussi parvenir aux plus faibles taux d'ascendances et de descendances ainsi qu'aux plus faibles taux d'accords avec Mobsu, de surestimations et de sous-estimations (à une seule exception près) par rapport aux dires des enquêtés.e.s.

Ce travail montre aussi que seulement 50 % des trajectoires sont jugées de la même manière par les cinq propositions, ce qui ne représente jamais plus de 66 % d'une sous-population. Les accords entre les cinq propositions et les réponses des enquêtés.e.s

---

<sup>66</sup> Nous ajoutons, pour les surestimations, les pourcentages de personnes classées A (ou FA dans le cas de P1) par les auteur.e.s et répondant par « bien plus bas », « plus bas » ou « à peu près le même » et celles classées en immobilité/stabilité par les auteur.e.s et répondant par « bien plus bas » ou « plus bas ». Pour les sous-estimations, nous ajoutons les pourcentages de personnes classées en stabilité/immobilité par les auteur.e.s et répondant par « bien plus élevé » ou « plus élevé » et les pourcentages de personnes classées D (ou FD dans le cas de P1) par les auteur.e.s et répondant par « bien plus élevé », « plus élevé » ou « à peu près le même ». Pour les accords, nous ajoutons les pourcentages des personnes classées A (ou FA dans le cas de P1) par les auteur.e.s et répondant par « bien plus élevé » ou « plus élevé » ; celles classées en stabilité/immobilité par les auteur.e.s et répondant par « à peu près le même » ; celles classées D (ou FD dans le cas de P1) par les auteur.e.s et répondant par « bien plus bas » ou « plus bas ». L'effectif total de chaque sous-population servant à calculer ces pourcentages porte sur tous les répondant.e.s à la profession du père (ou de la mère) et à la sienne : il comprend donc les non-répondant.e.s et les réponses en modalité 6 (non comparable) à Mobsu.

à la mobilité subjective ne dépassent jamais 40 % de chaque sous-population.

Nous rappelons qu'il ne s'agissait pas de choisir la meilleure proposition mais de repérer les différences et ressemblances entre ces propositions du point de vue des résultats vis-à-vis de la mobilité sociale. Cette réflexion peut, par contre, amener à prendre du recul en reprenant certains constats importants. Tout d'abord, l'aspect invariant de la double catégorisation construite reste discutable : prendre en compte les différences selon l'âge (la carrière), la génération (l'évolution du contexte socio-économique) ou selon le sexe (en origine et en position) pourrait permettre de l'adapter. Ensuite, l'immobilité systématique entre deux catégories de la diagonale pourrait aussi être revue et adaptée. S'inspirer et intégrer, pour ce faire, des résultats issus de la variable Mobsu (et plus largement du jugement des enquêtés) pourrait être une piste ou « [...] un point d'appui à la critique, et peut-être au renouvellement, de la mobilité "des sociologues"<sup>67</sup> ». Une enquête récente montre, par exemple, que « [...] les classements des enquêtés démontrent en premier lieu la force toujours actuelle de l'opposition entre les professions d'employés et d'ouvriers [...]»<sup>68</sup> ce qui pourrait « remettre sur le métier » les différentes propositions étudiées en corroborant celle de Louis-André Vallet.

Pour finir, notre travail revient sur la « nécessité » de disposer *a priori* d'une hiérarchie à partir d'une nomenclature qui ne permet pas d'en construire véritablement une. Se pose alors la question de renverser la problématique en proposant de repérer *a posteriori* si les catégories de la nomenclature peuvent être hiérarchisées (et si oui, comment) partant des données issues des tables de mobilité<sup>69</sup>.

<sup>67</sup> Dominique Merllié, « Comment confronter mobilité "subjective" et mobilité "objective" ? », *op. cit.*, p. 480.

<sup>68</sup> Thomas Amossé et Étienne Penissat, « Entre ordonnancement hiérarchisé des professions et regroupement des métiers par domaine d'activité. La double asymétrie des représentations ordinaires », *L'Année sociologique*, vol. 69, n° 2, 2019, p. 511.

<sup>69</sup> Monique Dalud-Vincent, « Analyser et comparer des tables de mobilité sociale à l'aide d'une approche relationnelle : continuité et lignes de fracture entre catégories socioprofessionnelles », *op. cit.*



## Annexe 1 - Nomenclature INSEE

Le codage à un chiffre correspond au groupe socioprofessionnel (GS) ; le codage à deux chiffres correspond aux professions et aux catégories socioprofessionnelle (PCS).

- 1 - Agriculteur exploitant
- 11 - Agriculteur sur petite exploitation
- 12 - Agriculteur sur moyenne exploitation
- 13 - Agriculteur sur grande exploitation
- 2 - Artisan, commerçant, chef d'entreprise
- 21 - Artisan
- 22 - Commerçant et assimilé
- 23 - Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 3 - Cadre, profession intellectuelle supérieure
- 31 - Profession libérale
- 33 - Cadre de la fonction publique
- 34 - Professeur, profession scientifique
- 35 - Profession de l'information, des arts et des spectacles
- 37 - Cadre administratif et commercial d'entreprise
- 38 - Ingénieur et cadre technique d'entreprise
- 4 - Profession intermédiaire
- 42 - Instituteur et assimilé
- 43 - Profession intermédiaire de la santé et du travail social
- 44 - Clergé, religieux
- 45 - Profession intermédiaire administrative de la fonction publique
- 46 - Profession intermédiaire administrative et commerciale des entreprises
- 47 - Technicien
- 48 - Contremaître, agent de maîtrise
- 5 - Employé
- 52 - Employé civil et agent de service de la fonction publique
- 53 - Policier et militaire
- 54 - Employé administratif d'entreprise
- 55 - Employé de commerce
- 56 - Personnel des services directs aux particuliers

- 6 - Ouvrier
- 62 - Ouvrier qualifié de type industriel
- 63 - Ouvrier qualifié de type artisanal
- 64 - Chauffeur
- 65 - Ouvrier qualifié de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 - Ouvrier non qualifié de type industriel
- 68 - Ouvrier non qualifié de type artisanal
- 69 - Ouvrier agricole

## Annexe 2 - Différentes propositions pour classer les catégories socioprofessionnelles et donner le sens des mobilités<sup>70</sup>

### 1. En trois groupes et cinq niveaux de mobilité (P1)

Les auteurs proposent de reprendre

à dessein une nomenclature grossière découpant la population en trois catégories très larges. Cette perspective est justifiée dès lors que l'objectif n'est pas de réaliser une analyse fine et autonome de la mobilité sociale mais bien de rapprocher ces trajectoires objectivement descendantes, stables ou ascendantes des réponses à la question sur la mobilité subjective<sup>71</sup>.

Groupes et sens de la mobilité selon Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer<sup>72</sup>

Destinée	Cadre, profession intellectuelle supérieure, gros agriculteur, chef d'entreprise de plus de 9 salariés	Profession intermédiaire	Employé, ouvrier, petit/moyen agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise de moins de 10 salariés
Origine			
Cadre, profession intellectuelle supérieure, gros agriculteur, chef d'entreprise de plus de 9 salariés	I	D	FD
Profession intermédiaire	A	I	D
Employé, ouvrier, petit/moyen agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise de moins de 10 salariés	FA	A	I

<sup>70</sup> Nous codons FA (forte ascendance), A (ascendance), I (immobile ou stable), D (descendance), FD (forte descendance), H (horizontale), S (statut).

<sup>71</sup> Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer, *op. cit.*, p. 460.

<sup>72</sup> D'après Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer, *op. cit.*

## 2. En six groupes et trois niveaux de mobilité (P2)

Camille Peugny commente lui-même cette proposition en écrivant :

Comme toute tentative d'ordonnement des catégories socioprofessionnelles, les choix effectués pour la construction de cette matrice sont probablement contestables. Ils se basent toutefois sur le travail empirique solide effectué par Erikson et Goldthorpe ainsi que sur les travaux récents réalisés pour le cas français. De plus, dans la mesure où notre optique est longitudinale, cette matrice fournit une base raisonnable de comparaison<sup>73</sup>.

### Groupes et sens de la mobilité selon Camille Peugny<sup>74</sup>

Destinée	Cadre, profession intellectuelle supérieure, chef d'entreprise de 10 salariés ou plus	Profession intermédiaire (sauf contremaître, agent de maîtrise, clergé)	Artisan, commerçant	agriculteur	Employé/ ouvrier qualifié	Employé/ ouvrier non qualifié
origine						
Cadre, profession intellectuelle supérieure, chef d'entreprise de 10 salariés ou plus	I	D	D	D	D	D
Profession intermédiaire (sauf contremaître, agent de maîtrise, clergé)	A	I	D	D	D	D
Artisan, commerçant	A	A	I	D	D	D
agriculteur	A	A	A	I	A	I
Employé/ouvrier qualifié <sup>75</sup>	A	A	I	D	I	D
Employé/ouvrier non qualifié <sup>76</sup>	A	A	A	I	A	I

<sup>73</sup> Camille Peugny, « La mobilité sociale descendante. L'épreuve du déclassement », *op. cit.*, p. 100.

<sup>74</sup> D'après Camille Peugny, *La mobilité sociale descendante. L'épreuve du déclassement*, *op. cit.*; Camille Peugny, « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », *op. cit.*

<sup>75</sup> Ce groupe contient les contremaîtres et agents de maîtrise, les employés civils et agents de service de la fonction publique, les policiers et militaires, les employés administratifs d'entreprise, les ouvriers qualifiés de type industriel ou artisanal, les ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport.

<sup>76</sup> Ce groupe contient les employés de commerce, les personnels des services directs aux particuliers, les ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal, les ouvriers agricoles et assimilés, les chauffeurs.

### 3. En six groupes et cinq types de mobilité (P3)

Compte tenu de la définition des groupes socioprofessionnels, on propose ici de décomposer la mobilité totale en la somme d'une mobilité non verticale et d'une mobilité verticale. La première correspond elle-même soit à une mobilité de statut – entre les groupes d'indépendants et ceux de salariés – soit à une mobilité horizontale entre des groupes que l'on considère ne pas pouvoir hiérarchiser – entre agriculteurs exploitants et artisans, commerçants et chefs d'entreprise, ou encore entre employés et ouvriers. La mobilité verticale, quant à elle, est alors mesurée au sein des seuls groupes de salariés, ordonnés selon trois niveaux – cadres et professions intellectuelles supérieures, puis professions intermédiaires, enfin employés et ouvriers – et l'on peut alors distinguer les mobilités intergénérationnelles ascendante et descendante<sup>77</sup>.

#### Groupes et sens de la mobilité selon Louis-André Vallet<sup>78</sup>

Destinée	agriculteur	Artisan, commerçant Chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	ouvrier
origine						
agriculteur	I	H	S	S	S	S
Artisan, commerçant Chef d'entreprise	H	I	S	S	S	S
Cadre et profession intellectuelle supérieure	S	S	I	D	D	D
Profession intermédiaire	S	S	A	I	D	D
Employé	S	S	A	A	I	H
Ouvrier	S	S	A	A	H	I

<sup>77</sup> Louis-André Vallet, *op. cit.*, p. 8.

<sup>78</sup> D'après Louis-André Vallet, *op. cit.*

#### 4. En six groupes et quatre types de mobilité (P4)

##### Groupes et sens de la mobilité selon Tiaray Razafindranovona<sup>79</sup>

Destinée	agriculteur	Artisan, commerçant	Cadre, profession intellectuelle supérieure, chef d'entreprise de 10 salariés ou plus	Profession intermédiaire	Employé/ouvrier qualifié	Employé/ouvrier non qualifié
origine						
agriculteur	I	S	S	S	S	S
Artisan, commerçant	S	I	S	S	S	S
Cadre, profession intellectuelle supérieure, chef d'entreprise de 10 salariés ou plus	S	S	I	D	D	D
Profession intermédiaire	S	S	A	I	D	D
Employé/ouvrier qualifié <sup>80</sup>	S	S	A	A	I	D
Employé/ouvrier non qualifié <sup>81</sup>	S	S	A	A	A	I

<sup>79</sup> D'après Tiaray Razafindranovona, *op. cit.*

<sup>80</sup> Ce groupe contient les employés civils et agents de service de la fonction publique, les policiers et militaires, les employés administratifs d'entreprise, les ouvriers qualifiés de type industriel ou artisanal, les ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, les chauffeurs.

<sup>81</sup> Ce groupe contient les employés de commerce, les personnels des services directs aux particuliers, les ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal, les ouvriers agricoles.

## 5. En six groupes et cinq types de mobilité (P5)

Groupes et sens de la mobilité selon Marc Collet et Émilie Pénicaud<sup>82</sup>

Destinée origine	Agriculteur	Artisan, commerçant, Chef d'entreprise	Cadre, profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé/ ouvrier qualifié	Employé/ ouvrier non qualifié
agriculteur	I	H	S	S	S	S
Artisan, commerçant, Chef d'entreprise	H	I	S	S	S	S
Cadre, profession intellectuelle supérieure	S	S	I	D	D	D
Profession intermédiaire	S	S	A	I	D	D
Employé/ouvrier qualifié <sup>83</sup>	S	S	A	A	I	D
Employé/ouvrier non qualifié	S	S	A	A	A	I

<sup>82</sup> D'après Marc Collet et Émilie Pénicaud, « En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable », *op. cit.*

<sup>83</sup> Ce groupe contient les mêmes catégories que dans le cas de la proposition de Tiana Razafindranovona. Il en est de même pour le groupe suivant.

## Annexe 3

Détermination du sens de la mobilité<sup>84</sup> selon les propositions (Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer, Camille Peugny, Louis-André Vallet, Tiaray Razafindranovona, Marc Collet et Émilie Pénicaud) pour chaque trajectoire

Position sociale	11, 12	13	21, 22	23	31, 33, 34, 35, 37, 38	42, 43, 45, 46, 47	48	52, 53, 54	55, 56	62, 63, 65	64	67, 68, 69
Origine sociale												
11, 12	<b>I,I,I,I</b> <b>I</b>	<i>FA,I,I</i> <i>I,I</i>	<i>I,A,H,S</i> <i>,H</i>	FA,A, S,S,S	FA,A, S,S,S	A,A,S ,S,S	A,A,S ,S,S	<i>I,A,S,S</i> <i>S</i>	I,I,S,S, S	<i>I,A,S,S</i> <i>S</i>	I,I,S,S, S	I,I,S,S, S
13	<i>FD,I,I</i> <i>I,I</i>	<b>I,I,I,I</b> <b>I</b>	<i>FD,A</i> <i>H,S,H</i>	<i>I,A,H,S</i> <i>,H</i>	<i>I,A,S,S</i> <i>,S</i>	<u>D,A,S</u> <u>,S,S</u>	<u>D,A,S</u> <u>,S,S</u>	<u>FD,A,S</u> <u>,S,S</u>	<i>FD,I,S</i> <i>S,S</i>	<u>FD,A,S</u> <u>,S,S</u>	<i>FD,I,S</i> <i>S,S</i>	<i>FD,I,S</i> <i>S,S</i>
21, 22	<i>I,D,H</i> <i>S,H</i>	<u>FA,D</u> <u>H,S,H</u>	<b>I,I,I,I</b> <b>I</b>	<i>FA,A,I</i> <i>S,I</i>	FA,A, S,S,S	A,A,S ,S,S	<u>A,D,S</u> <u>,S,S</u>	<i>I,D,S,S</i> <i>S</i>	<i>I,D,S,S</i> <i>S</i>	<i>I,D,S,S</i> <i>S</i>	<i>I,D,S,S</i> <i>S</i>	<i>I,D,S,S</i> <i>S</i>
23	FD,D, H,S,H	<i>I,D,H</i> <i>S,H</i>	<i>FD,D,I</i> <i>,S,I</i>	<b>I,I,I,I</b> <b>I</b>	I,I,S,I, S	D,D,S ,D,S	D,D,S ,D,S	FD,D,S ,D,S	FD,D,S ,D,S	FD,D,S ,D,S	FD,D,S ,D,S	FD,D,S ,D,S
31, 33, 34, 35, 37, 38	FD,D, S,S,S	<i>I,D,S,S</i> <i>,S</i>	FD,D, S,S,S	I,I,S,I, S	<b>I,I,I,I</b> <b>I</b>	<b>D,D,D</b> <b>,D,D</b>	<b>D,D,D</b> <b>,D,D</b>	<i>FD,D</i> <i>D,D,D</i>	<i>FD,D</i> <i>D,D,D</i>	<i>FD,D</i> <i>D,D,D</i>	<i>FD,D</i> <i>D,D,D</i>	<i>FD,D</i> <i>D,D,D</i>
42, 43, 45, 46, 47	D,D,S, S,S	<u>A,D,S</u> <u>,S,S</u>	D,D,S, S,S	A,A,S, A,S	A,A,A, A,A	<b>I,I,I,I</b> <b>I</b>	<i>I,D,I,I</i> <i>,I</i>	<b>D,D,D</b> <b>D,D</b>	<b>D,D,D</b> <b>D,D</b>	<b>D,D,D</b> <b>D,D</b>	<b>D,D,D</b> <b>D,D</b>	<b>D,D,D</b> <b>D,D</b>
48	D,D,S, S,S	<u>A,D,S</u> <u>,S,S</u>	<i>D,I,S,S</i> <i>,S</i>	A,A,S, A,A	A,A,A, A,A	<i>I,A,I,I</i> <i>I</i>	<b>I,I,I,I</b> <b>I</b>	<i>D,I,D</i> <i>D,D</i>	<b>D,D,D</b> <b>D,D</b>	<i>D,I,D</i> <i>D,D</i>	<b>D,D,D</b> <b>D,D</b>	<b>D,D,D</b> <b>D,D</b>
52, 53, 54	<i>I,D,S,S</i> <i>,S</i>	<u>FA,D</u> <u>,S,S,S</u>	I,I,S,S, S	FA,A, S,A,S	<i>FA,A</i> <i>A,A,A</i>	A,A,A ,A,A	<i>A,I,A</i> <i>,A,A</i>	<b>I,I,I,I</b> <b>I</b>	<i>I,D,I,D</i> <i>,D</i>	I,I,H,I,I ,I	<i>I,D,H,I</i> <i>,I</i>	<i>I,D,H</i> <i>D,D</i>
55, 56	I,I,S,S, S	<i>FA,I,S</i> <i>S</i>	<i>I,A,S,S</i> <i>,S</i>	FA,A, S,A,S	<i>FA,A</i> <i>A,A,A</i>	A,A,A ,A,A	A,A,A ,A,A	<i>I,A,I,A</i> <i>A</i>	<b>I,I,I,I</b> <b>I</b>	<i>I,A,H,A</i> <i>A</i>	<i>I,I,H,A</i> <i>A</i>	I,I,H,I,I ,I
62, 63, 65	<i>I,D,S,S</i> <i>,S</i>	<u>FA,D</u> <u>,S,S,S</u>	I,I,S,S, S	FA,A, S,A,S	<i>FA,A</i> <i>A,A,A</i>	A,A,A ,A,A	<i>A,I,A</i> <i>,A,A</i>	I,I,H,I,I ,I	<i>I,D,H</i> <i>D,D</i>	<b>I,I,I,I</b> <b>I</b>	<i>I,D,I,I</i> <i>,I</i>	<i>I,D,I,D</i> <i>,D</i>
64	I,I,S,S, S	<i>FA,I,S</i> <i>S,S</i>	<i>I,A,S,S</i> <i>,S</i>	FA,A, S,A,S	<i>FA,A</i> <i>A,A,A</i>	A,A,A ,A,A	A,A,A ,A,A	<i>I,A,H,I</i> <i>I</i>	<i>I,I,H,D</i> <i>,D</i>	<i>I,A,I,I</i> <i>,A</i>	<b>I,I,I,I</b> <b>I</b>	<i>I,I,I,D</i> <i>D</i>
67, 68, 69	I,I,S,S, S	<i>FA,I,S</i> <i>S,S</i>	<i>I,A,S,S</i> <i>,S</i>	FA,A, S,A,S	<i>FA,A</i> <i>A,A,A</i>	A,A,A ,A,A	A,A,A ,A,A	<i>I,A,H,A</i> <i>,A</i>	I,I,H,I,I ,I	<i>I,A,I,A</i> <i>A</i>	<i>I,I,I,A</i> <i>A</i>	<b>I,I,I,I</b> <b>I</b>

**Lecture : La trajectoire de l'origine sociale 62 (ouvrier qualifié de type industriel) vers la position sociale 13 (agriculteur sur grande exploitation) est, selon Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer, une forte ascendance. Elle est une descendance pour Camille Peugny, un changement de statut pour Louis-André Vallet, Tiaray Razafindranovona, Marc Collet et Émilie Pénicaud.**

<sup>84</sup> Nous utilisons les mêmes codes qu'en annexe 2. Les caractères gras indiquent un accord à l'unanimité. Les caractères gras italiques indiquent les accords supplémentaires entre toutes les propositions si on assimile, pour Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer, les FA aux A et les FD aux D. Les caractères soulignés indiquent l'existence d'un renversement entre A (ou FA) et D (ou FD) et les caractères italiques indiquent une présence de (D ou FD) et I ou bien de (A ou FA) et I.



## Bibliographie

- Amossé, Thomas, « Catégories socioprofessionnelles : quand la réalité résiste ! Après le crépuscule, une aube nouvelle ? », *Revue française de socio-économie*, vol. 2, n° 10, 2012, p. 225-234.
- Amossé, Thomas et Olivier Chardon, « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale », *Économie et statistique*, n°s 393-394, 2006, p. 203-229.
- Amossé, Thomas et Étienne Pénissat, « Entre ordonnancement hiérarchisé des professions et regroupement des métiers par domaine d'activité. La double asymétrie des représentations ordinaires », *L'Année sociologique*, vol. 69, n° 2, 2019, p. 511-539.
- Attias-Donfut, Claudine et François-Charles Wolff, « La dimension subjective de la mobilité sociale », *Population*, vol. 56, n° 6, 2001, p. 919-958.
- Burnod, Guillaume et Alain Chenu, « Employés qualifiés et non qualifiés : une proposition d'aménagement de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles », *Travail et emploi*, n° 86, 2001, p. 87-105.
- Chardon, Olivier, *La qualification des employés*, INSEE, série des documents de travail, n° F0202, 2002, <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/5697/1/f0202.pdf>.
- Collet, Marc et Émilie Pénicaut, « La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015 », *France, Portrait social*, INSEE Références, 2019, p. 41-59, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238441?sommaire=4238781>.
- Collet, Marc et Émilie Pénicaut, « En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable », *INSEE Première*, n° 1739, 2019, <http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/91633/1/ip1739.pdf>.
- Dalud-Vincent, Monique, « Analyser et comparer des tables de mobilité sociale à l'aide d'une approche relationnelle : continuité et lignes de fracture entre catégories socioprofessionnelles », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 15, n° 2, 2020, p. 11-53.
- Dalud-Vincent, Monique, « Comment décrire les liens entre mobilité « objective » et mobilité « subjective » ? Retour sur la proposition de D. Merllié », *Bulletin de méthodologie sociologique*, n° 116, 2012, p. 76-87.
- Duru-Bellat, Marie et Annick Kieffer, « Les deux faces – objective/subjective – de la mobilité sociale », *Sociologie du travail*, vol. 48, n° 4, 2006, p. 455-473.

- Gribaudo, Maurizio et Alain Blum, « Des catégories aux liens individuels : l'analyse statistique de l'espace social », *Annales. ESC*, vol. 45, n° 6, 1990, p. 1365-1402, <https://doi.org/10.3406/ahess.1990.278914>.
- Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE), « Enquête sur la formation et la qualification professionnelle (FQP) », Sources et Méthodes, <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1240#consulter>, Source des données : Formation, qualification professionnelle (FQP) – 2014-2015, INSEE [producteur], ADISP [diffuseur].
- Merllié, Dominique, « Comment confronter mobilité “subjective” et mobilité “objective” ? », *Sociologie du travail*, vol. 48, n° 4, 2006, p. 474-486.
- Merllié, Dominique, « Les enquêtes de mobilité sociale », Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le sociologue », 1994.
- Merllié, Dominique, « La mobilité sociale », dans Robert Castel *et al.*, *Les mutations de la société française*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2007, p. 5-14.
- Merllié, Dominique, « La mobilité sociale diffère-t-elle selon le sexe ? », dans Thierry Blöss (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, deuxième édition, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 2001, p. 151-173.
- Merllié, Dominique et Jean Prévot, *La mobilité sociale*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1991.
- Pénissat, Étienne, Anton Perdoncin et Marceline Bodier, *La PCS et ses usages. États des lieux et défis*, Rapport de mission préalable commandé par le groupe de travail « Renovation de la nomenclature des professions et des catégories socio-professionnelles (2018-2019) », CNIS, n° 151, 2018, [http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/96393/1/CNIS\\_rapports\\_2018\\_151.pdf](http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/96393/1/CNIS_rapports_2018_151.pdf).
- Peugny, Camille, « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », *Économie et statistique*, n° 410, 2007, p. 23-45.
- Peugny, Camille, « La mobilité sociale descendante. L'épreuve du déclassement », thèse de doctorat, Paris, Institut d'études politiques de Paris, 2007.
- Razafindranovona, Tiaray, « Malgré la progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassées par rapport à leur père », *INSEE Première*, n° 1659, 2017, <http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/59533/1/ip1659.pdf>.

Sinthon, Rémi, « Où trouver les grandes classes sociales ? Prospections sur les professions et les ménages en France », *L'Année sociologique*, vol. 69, n° 2, 2019, p. 333-362.

Vallet, Louis-André, « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », *Idées économiques et sociales*, n° 175, 2014, p. 6-17.